

UNIVERSITÉ  
LAVAL

GREFFE

**AVIS  
DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ÉTUDIANTES**

**POUR MIEUX SOUTENIR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS  
DANS LEUR PROJET D'ÉTUDES**

**- VOLET 2 -**

**PERSÉVÉRANCE ET RÉUSSITE AUX 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> CYCLES**

***Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination  
uniquement pour alléger le texte***

## **TABLES DES MATIÈRES**

	Page
Mandat du recteur.....	5
Avant-propos .....	7
Protocole de travail.....	9
1. Constats généraux aux deuxième et troisième cycles universitaires .....	11
2. Les programmes de maîtrise et de doctorat.....	13
2.1. La durée des études.....	13
2.2. Le passage accéléré au doctorat.....	14
3. Synthèse des rencontres facultaires .....	17
3.1. Les connaissances préalables.....	17
3.1.1. Les exigences des programmes de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles .....	17
3.1.2. La formation antérieure.....	18
3.2. Le projet d'études et de recherche : conception et réalisation.....	19
3.2.1. Le choix du thème de recherche et du directeur de recherche .....	19
3.2.2. Le premier contact et la conception du projet d'études .....	20
3.2.3. L'encadrement des étudiants.....	21
3.2.4. Le soutien financier .....	22
3.2.5. La rédaction.....	23
3.3. Les directions de programme .....	24
3.4. Un milieu de vie.....	25
4. Conclusion.....	27
5. Récapitulation des recommandations .....	29
6. Bibliographie .....	33

### ANNEXES

Annexe 1 – Taux de réussite aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires

Annexe 2 – Membres de la Commission

## **MANDAT DU RECTEUR**

**La Commission des affaires étudiantes a pour fonction de considérer, à la demande du Conseil d'administration, du Conseil universitaire, du recteur ou d'une association étudiante, toute question intéressant l'ensemble des étudiantes et des étudiants (article 125 des Statuts de l'Université).**

**En 2002, à la suite des recommandations de l'avis sur le sentiment d'appartenance, de la signature de l'entente institutionnelle (contrats de performance) entre le gouvernement du Québec et l'Université Laval, ainsi qu'après l'adoption par le Conseil universitaire de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants, le recteur, Monsieur François Tavenas, donnait à la Commission des affaires étudiantes le mandat de réfléchir et d'émettre un avis au Conseil universitaire sur le thème : « *Comment s'assurer que les étudiants de l'Université Laval aboutissent à la réussite de leur projet d'études à chacun des cycles universitaires?* »**

**Plus récemment, le 24 octobre 2002, au cours d'une séance régulière de la Commission, le nouveau recteur, Monsieur Michel Pigeon, confirmait la Commission dans la poursuite de ce mandat.**

## AVANT-PROPOS

L'abandon des études est, à l'heure actuelle, un problème que l'on rencontre à tous les niveaux de l'éducation. L'Université Laval n'échappe pas à ce constat. Si, au sein de notre université, les taux de réussite sont généralement acceptables et s'il est compréhensible que quelques étudiants ne terminent pas leur formation universitaire, notre étude met clairement en évidence qu'un certain nombre d'entre eux, ayant le potentiel pour terminer avec succès leur formation universitaire et personnelle, quittent l'Université sans obtenir de diplôme.

Ce constat ne s'appuie pas uniquement sur des statistiques, que nous avons utilisées plus comme des indicateurs de tendance, mais également sur les résultats d'une très large consultation de l'ensemble des membres de la communauté universitaire et sur de nombreux mois de réflexion des membres de la Commission des affaires étudiantes.

Afin de bien saisir l'orientation des recommandations de cet avis, il est nécessaire de définir ce que l'on entend par *réussite* et par *décrochage*.

En se basant sur les données du Bureau du registraire (pourcentage de diplômés par rapport au nombre d'étudiants inscrits), nous parlerons de « réussite institutionnelle ». Ce taux est basé sur le nombre d'étudiants qui obtiennent leur diplôme dans leur programme d'origine ou après un changement de programme. D'autre part, nous parlerons de « décrochage institutionnel » pour les étudiants qui, sans avoir obtenu de diplôme, ne s'inscrivent plus à l'Université Laval durant trois sessions successives.

Mais la définition de réussite ou de décrochage doit tenir compte impérativement de la dimension humaine. De plus, comme le souligne un passage du Rapport du groupe de travail sur le financement des universités commandé par le ministère de l'Éducation du Québec :

**« L'amélioration de la diplomation n'est pas une fin en soi, mais peut être un indicateur des progrès à faire. Les préoccupations touchant la diplomation ont quelquefois tendance à occulter les débats entourant la qualité de la formation en les réduisant à de simples pourcentages, ce qui n'est qu'un aspect de l'amélioration de la qualité ».**

Ainsi donc, les préoccupations formulées porteront plus sur les efforts à faire pour aider les étudiants à réaliser leurs projets de formation scolaire et humaine que sur l'amélioration des pourcentages administratifs de réussite. Nous parlerons cette fois de « réussite éducative ».

Les recommandations émises par les membres de la Commission sont principalement basées sur des exemples d'actions effectuées dans certains programmes ou certaines facultés et ont pour objectif non seulement de contrer le décrochage des étudiants aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires mais surtout de les encourager à persévérer jusqu'à la réussite de leurs projets d'études et de formation personnelle.

Il est donc de notre devoir, à nous tous, membres de l'Université Laval, de nous mobiliser pour mettre en œuvre les grandes orientations présentées dans l'avis qui suit.



**Eric PHILIPPE**  
*Président de la Commission des affaires étudiantes*  
[Eric.Philippe@vre.ulaval.ca](mailto:Eric.Philippe@vre.ulaval.ca)  
Mars 2004

## **PROTOCOLE DE TRAVAIL**

Le travail de la Commission a consisté à mettre au point une stratégie pour définir les facteurs qui amélioreraient les taux de succès aux cycles supérieurs et prévenir ainsi l'abandon d'étudiants qui auraient pu achever avec succès leurs études au sein de notre université.

Dans un premier temps, plusieurs rencontres ont été effectuées avec les membres du Bureau du registraire afin de déchiffrer et d'étudier, pour chaque programme de chaque cycle, les données statistiques relatives :

- au taux de réussite des étudiants,
- au pourcentage d'étudiants qui changent de programme,
- au taux de décrochage par programme et par cycle,
- aux périodes de décrochage au cours des études.

Pour cela, la Commission s'est basée sur toutes les cohortes d'étudiants (maîtrise et doctorat) inscrits à l'Université Laval de 1993 à 1996. Une période de référence de 10 ans a été retenue pour suivre le parcours universitaire de tous ces étudiants. L'analyse de ces résultats a été effectuée durant la session d'hiver 2003.

Par la suite, les membres de la Commission ont effectué une tournée de toutes les facultés (14 rencontres) afin de discuter de la réussite et du décrochage au sein de tous les programmes. Lors de ces réunions étaient invités : le doyen, les vice-doyens concernés, tous les directeurs de programmes ainsi que les représentants des associations étudiantes.

Toutes ces rencontres auxquelles participaient à chaque fois 3 à 4 membres de la Commission ont été animées par le président de la Commission des affaires étudiantes, M. Éric Philippe.

### **Protocole des rencontres**

Pour permettre aux intervenants d'amorcer une réflexion préparatoire à ces rencontres, le questionnaire suivant fut préalablement transmis à tous les doyens.

#### ***La question de la réussite***

1. *Connaissez-vous le taux d'abandon de votre programme? Considérez-vous que ce taux pourrait être plus faible en maintenant les objectifs de formation?*
2. *Connaissez-vous les pourcentages d'étudiant(e)s qui changent de programme, qui subissent des échecs, etc.?*
3. *Pour les étudiants, la perception du « décrochage » demeure-t-elle la même aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles qu'au 1<sup>er</sup> cycle?*
4. *Pouvez-vous identifier des facteurs d'abandon ou un profil type de « décrocheur(euse) » pour chaque cycle d'études?*
5. *Quels sont les différents types de cheminement offerts dans votre programme? Pensez-vous qu'il est possible d'observer une corrélation entre un cheminement particulier (par exemple, maîtrise avec*

*mémoire/stage ou encore étudiant affilié à un groupe de recherche/étudiant réalisant un projet de recherche de manière individuelle) et le taux de diplomation de votre programme?*

6. *Y a-t-il des initiatives mises en œuvre dans votre programme, centre de recherche ou institut pour favoriser la réussite?*

### ***L'orientation***

5. *Considérez-vous qu'il existe des problèmes d'orientation (par exemple, relativement au choix du programme, choix du sujet de recherche, etc.) chez les étudiant(e)s de votre programme?*
6. *Quels types de suivis des étudiant(e)s se font dans votre programme (selon le sexe, l'âge, l'obtention du diplôme en « x » nombre d'années, le changement de programme, etc.)?*

### ***Information et encadrement***

7. *Qu'est-ce qui se fait dans votre faculté/département sur le plan de l'information, à la fois pédagogique et académique, lors de l'accueil?*
8. *Au cours de la formation à la maîtrise et au doctorat, quelles mesures avez-vous pour assurer un suivi des étudiants?*
9. *Divers.*

Outre ces rencontres, plusieurs membres de la communauté universitaire ont été reçus lors des réunions régulières de la Commission ou de rencontres personnelles afin de nous apporter leur éclairage sur ce dossier :

- Monsieur Michel Blackburn, doyen de la Faculté des études supérieures,
- Madame Louise Doucett, chargée de cours et initiatrice du cours « Réaliser mon projet d'étude »,
- Madame Danielle Fleury, registraire,
- Madame Jocelyne Fortin, Bureau du registraire
- Monsieur Henri Hamel, directeur du Centre d'orientation et de consultation psychologique,
- Madame Flavie Lecompte, étudiante à la maîtrise préparant un mémoire sur : « le décrochage des étudiants au 3<sup>e</sup> cycle »,
- Madame Gisèle Picard, directrice adjointe à la Direction générale du premier cycle,
- Monsieur Louis-René Rheault, Bureau du registraire,
- Monsieur Patrick Robardet, ombudsman,
- Monsieur Guy St-Michel, Bureau d'animation religieuse,
- Monsieur Serge Talbot, directeur général du premier cycle.

# 1. CONSTATS GÉNÉRAUX AUX DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES UNIVERSITAIRES

---

Cette étude a permis de constater que, selon les statistiques du Bureau du registraire, les taux de réussite à l'Université Laval dans la période choisie (toutes facultés confondues) seraient en moyenne de 67% à la maîtrise et de 49% au doctorat. Il serait tentant de se comparer aux autres universités, mais toute comparaison est hasardeuse à faire en raison de plusieurs facteurs. Par exemple, certaines universités font une sélection très stricte et contingentent leurs programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles (ce qui n'est pas une pratique de notre université). Il est évident que, dans ce cas, les taux d'abandon sont plus faibles. Plus encore, nos pourcentages officiels et publics ne reflètent pas la réalité. Effectivement, à la maîtrise, **les statistiques de réussite du Bureau du registraire ne tiennent pas compte des passages accélérés au doctorat**. Or, ils sont nombreux, surtout dans les domaines des sciences médicales et des sciences pures et appliquées. Une étude récente (janvier 2004) de la faculté de médecine montre qu'en moyenne 20% des étudiants inscrits à la maîtrise se prévalent de ce passage accéléré au doctorat (Pierre Savard, 2004). Cependant, dans nos statistiques officielles, ces étudiants sont considérés comme des décrocheurs au niveau de la maîtrise.

Plus encore, si nous considérons nos définitions de la réussite ou de l'abandon, définitions qui tiennent compte du facteur humain (*voir l'Avant-propos*), peut-on dire qu'un étudiant qui effectue une maîtrise ou un doctorat en musique, et qui arrête ses études parce qu'il vient d'obtenir un poste dans un grand orchestre, est un décrocheur? Selon nos statistiques, oui. Peut-on dire qu'un étudiant inscrit en maîtrise en sciences et génie qui quitte son projet d'étude parce qu'une entreprise lui offre, en raison de ses compétences, un poste fort bien rémunéré, est un décrocheur? Selon nos statistiques, oui.

Quoi qu'il en soit et quelles qu'en soient les raisons qui varient selon les programmes, les membres de la Commission ont clairement perçu que l'Université Laval perdait un certain nombre d'étudiants qui avaient cependant toutes les capacités pour mener à terme un diplôme d'études supérieures. Bien que les raisons de ce constat varient selon les programmes et les champs d'études, nos rencontres facultaires nous ont permis de dégager plusieurs points communs à l'ensemble des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles :

- 1- Trop d'étudiants s'inscrivant à la maîtrise manquent de préparation pour la recherche, ne connaissent pas suffisamment les programmes et ne voient pas toujours ce qu'implique la conduite des travaux de recherche. Cette méconnaissance de ce qu'est la recherche universitaire et de son organisation est souvent un facteur d'allongement des études et, au bout du compte, de démotivation.
- 2- Le choix du sujet et du directeur de recherche constitue une tâche complexe pour bon nombre d'étudiants.
  - Dans les domaines des sciences médicales et des sciences pures et appliquées, ce sont généralement les directeurs de recherche qui proposent un sujet aux étudiants.



- Dans les programmes de sciences humaines et sociales ainsi que dans les arts et les lettres, ce sont souvent les étudiants qui proposent un sujet de recherche et qui, de plus, doivent trouver un directeur de recherche. Un parcours du combattant qui met parfois en péril la réalisation d'un projet d'études.
- 3- La durée des études aux cycles supérieurs, si elle se prolonge, peut devenir un facteur de démotivation. Bien que cela varie selon le type de programme, à peine 8% des étudiants achèvent leur maîtrise ou leur doctorat dans le laps de temps défini par le règlement des études. Actuellement, parmi les étudiants inscrits entre 1993 à 1996, un peu moins de 1% seraient encore inscrits à la maîtrise et environ 9% au doctorat.
  - 4- Dans les programmes où les étudiants sont intégrés à un centre ou un groupe de recherche, les taux de réussite sont nettement supérieurs.
  - 5- La période la plus importante de décrochage au doctorat s'effectue généralement durant les deux premières années.
  - 6- Les étudiants d'origine étrangère et ceux qui n'appartiennent pas à une équipe ou à un centre de recherche avouent se sentir très seuls au cours de leur formation aux cycles supérieurs. La solitude de certains étudiants face à leurs études est un facteur important de décrochage.
  - 7- La conciliation études et famille, le temps consacré à un travail rémunéré, l'implication dans des activités sociales, le rythme des études, la motivation, l'hygiène mentale (stress, fatigue, ...) et les difficultés financières sont autant de facteurs influençant la réussite ou l'abandon d'étudiants.
  - 8- Un manque flagrant de ressources administratives dans la majorité des programmes, tant pour les directeurs de programme que pour les directeurs de recherche.

## **2. LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT**

---

Si les objectifs des maîtrises et des doctorats sont clairement définis dans le règlement des études de l'Université Laval, les membres de la Commission ont pu constater que la mise en application des ces objectifs variait beaucoup selon les programmes. Cette situation entraîne, dans certains cas, un allongement des études, souvent facteur d'abandon.

### **2.1 LA DURÉE DES ÉTUDES**

Les membres de la Commission sont donc d'avis qu'un effort dans le respect de la mise en application des objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat doit être fait afin de mieux préciser les frontières entre ces deux cycles d'études. Trop de maîtrises s'étirent et deviennent des « minidoctorats ». De la même manière, trop de doctorats s'éternisent et la notion de formation s'estompe, parfois au profit de la rentabilité, dans la mesure où l'étudiant chercheur devient une ressource précieuse pour faire avancer les travaux de recherche de son équipe au détriment de sa propre thèse.

*La Commission recommande :*

*Recommandation 1*

*Que chaque faculté veille à l'application des objectifs des maîtrises et des doctorats tels qu'ils sont définis dans le règlement des études.*

*Recommandation 2*

*Que chaque faculté s'assure que l'envergure des projets de maîtrise avec mémoire corresponde davantage aux objectifs de la maîtrise et au nombre de crédits qui y sont associés.<sup>1</sup>*

Dans le même ordre d'idées, une certaine corrélation entre la durée des études et le décrochage étant observée dans l'ensemble des universités nord-américaines, les membres de la Commission sont d'avis que des efforts doivent être consentis pour réduire la durée des études dans les programmes de recherche. Nous identifions et recommandons, dans d'autres sections de cet avis, diverses mesures et divers moyens susceptibles d'aider les étudiants à terminer leur projet d'études dans des délais plus courts. Il nous semble toutefois important que cette préoccupation se traduise dans notre règlement des études, c'est pourquoi

*La Commission recommande :*

*Recommandation 3*

*Que l'Université Laval réduise le délai maximal alloué pour terminer la maîtrise de 12 à 10 sessions consécutives et celui du doctorat de 21 à 18 sessions consécutives.*

---

<sup>1</sup> Rapport de la Commission d'orientation, mars 1998

Bien que les membres de la Commission soient convaincus qu'il est souhaitable et possible de réduire la durée des études, ils constatent cependant qu'une très faible proportion d'étudiants les terminent dans des délais dits « normaux ». Cela peut paraître paradoxal, mais s'explique en fait par les règles de financement du Ministère de l'éducation pour les études supérieures. Actuellement, selon le règlement des études, un programme de maîtrise comporte en moyenne 45 crédits répartis généralement sur 4 sessions s'étalant en pratique sur 2 années. Au doctorat, l'étudiant doit cumuler en moyenne 90 crédits répartis généralement sur 8 sessions s'étalant en pratique sur 4 années. Ces délais correspondent en fait à la durée du financement selon le cycle d'étude par le Ministère de l'éducation. Or, un monde sépare l'application de ce point du règlement des études de l'Université Laval de ce qui se passe réellement sur le campus. À peine 8% des étudiants terminent leur formation durant ce laps de temps alloué selon nos règlements. Cette proportion s'élève à environ 20% deux sessions plus tard pour les maîtrises et à quatre sessions plus tard pour le doctorat. Les règles de financement ne correspondent donc pas en fait au fardeau réel que doit supporter l'université pour la formation des étudiants gradués de sorte que

*La Commission recommande :*

***Recommandation 4***

***Que l'Université Laval poursuive son travail auprès du Ministère de l'éducation pour augmenter son financement pour la formation des étudiants à la maîtrise de 4 à 6 sessions et au doctorat de 8 à 12 sessions.***

## **2.2 LE PASSAGE ACCÉLÉRÉ AU DOCTORAT**

Pour les étudiants qui envisagent de se rendre au doctorat ou qui manifestent durant leur maîtrise des aptitudes et des capacités exceptionnelles en recherche, le passage accéléré de la maîtrise au doctorat s'avère une avenue intéressante en ce sens qu'elle réduit la durée des études supérieures d'une ou deux années, ce qui n'est pas sans effet sur leur motivation à terminer leur thèse de doctorat.

Cette pratique déjà bien établie dans certains secteurs d'études donne de très bons résultats. Ainsi, il nous semble important que l'Université prenne tous les moyens nécessaires pour faciliter le passage accéléré de la maîtrise au doctorat lorsque l'étudiant de 2<sup>e</sup> cycle a démontré qu'il maîtrisait les méthodes de recherche et qu'il manifestait un intérêt et des dispositions particulières pour les études de doctorat. C'est en ce sens que

*La Commission recommande :*

***Recommandation 5***

***Que la direction de l'Université Laval et la Faculté des études supérieures facilitent le passage accéléré de la maîtrise au doctorat pour les étudiants qui répondent aux exigences fixées par le Comité de programme.***

En revanche, pour plusieurs étudiants qui ne souhaitent pas s'orienter vers la recherche ou des études de 3<sup>e</sup> cycle et la recherche, il serait pertinent que l'on intensifie le développement des maîtrises de type professionnel.

***La Commission recommande :***

***Recommandation 6***

***Que l'Université Laval favorise le développement des programmes de maîtrises de type professionnel et fasse connaître leur existence aux étudiants de premier cycle.***

La mise en application de ces recommandations permettrait aux étudiants de s'inscrire dans des programmes de cycles supérieurs correspondant à leurs attentes. Cet aspect n'est pas négligeable lorsque l'on vise à encourager les étudiants à persévérer dans le cheminement de leur formation et parvenir à la réussite.

Enfin, il apparaît primordial aux membres de la Commission que le Bureau du registraire calcule et diffuse les pourcentages de réussite des étudiants de la maîtrise en tenant compte du passage accéléré de la maîtrise au doctorat.

***La Commission recommande :***

***Recommandation 7***

***Que le Bureau du registraire adapte ses pourcentages de réussite et d'abandon des études de 2<sup>e</sup> cycle en tenant compte des passages accélérés de la maîtrise au doctorat.***

### **3. SYNTHÈSE DES RENCONTRES FACULTAIRES**

---

À l'issue de toutes les rencontres facultaires avec les doyens et les vice-doyens concernés ainsi que les directeurs de programme et les représentants des associations étudiantes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, plusieurs facteurs prépondérants pouvant entraîner l'abandon des études sont clairement ressortis, facteurs que l'on peut intégrer dans les rubriques suivantes :

- 3.1 Les connaissances préalables
- 3.2 Le projet d'études et de recherche : conception et réalisation
- 3.3 Les directions de programme
- 3.4 Le milieu de vie

#### **3.1. LES CONNAISSANCES PRÉALABLES**

##### **3.1.1. La connaissance des exigences des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles**

Contrairement à ce qui a été constaté au premier cycle, les membres de la Commission n'ont pas noté dans leurs rencontres de problèmes d'orientation chez les étudiants qui s'inscrivent aux cycles supérieurs. Ils ont cependant observé que, bien que la majorité des étudiants soient motivés à entreprendre des études de 2<sup>e</sup> cycle, un certain nombre d'entre eux s'y inscrivaient sans connaître les tenants et aboutissants des programmes et surtout sans savoir ce qu'est réellement la recherche. D'autres encore s'inscrivaient dans l'attente de trouver un emploi.

Afin d'éclairer ces étudiants dans leur choix de formation et de mieux les préparer dans leur cheminement, les membres de la Commission jugent que l'Université devrait informer les étudiants, **dès la deuxième année du premier cycle**, sur la variété des programmes de 2<sup>e</sup> cycle ainsi que sur diverses questions auxquelles ils pourraient être confrontés au cours de leurs études supérieures. Pour ne citer que quelques exemples: qu'est-ce que la recherche?, comment définir son projet de recherche?, quelles sont les possibilités d'obtention de bourses?, comment trouver un directeur de recherche?, comment associer une profession avec une maîtrise ou un doctorat?, etc.

*La Commission recommande :*

##### ***Recommandation 8***

***Que toutes les directions facultaires des programmes de maîtrise et de doctorat, en collaboration avec le Bureau d'information et de promotion (BIP), se dotent de moyens pour diffuser l'information sur toutes les activités de 2<sup>e</sup> cycle (recherche, création, etc.) ainsi que sur les débouchés professionnels propres à chaque programme, tant au niveau national qu'international.***

### ***Recommandation 9***

***Que les directions de programme de premier cycle en collaboration avec les directions des programmes des cycles supérieurs envisagent de créer, là où cela n'existe pas, des ateliers d'information ou des cours d'introduction à la recherche dans les programmes de baccalauréat. Que dans le cadre de cette formation, les étudiants soient sensibilisés aux exigences des études supérieures : connaissance des programmes, choix du thème de recherche, recherche d'un directeur de recherche, financement, modalités d'encadrement, etc.***

### **3.1.2. La formation antérieure**

Dans le cadre de la préparation antérieure, une meilleure connaissance de la recherche aiderait les étudiants de premier cycle dans leur décision de s'inscrire ou non aux études supérieures. Les membres de la Commission pensent qu'il serait pertinent que les directions de programmes de tous les cycles intensifient ou donnent l'opportunité aux étudiants de premier cycle d'effectuer des stages d'été dans des groupes de recherche.

***La Commission recommande :***

### ***Recommandation 10***

***Que chaque faculté offre de plus en plus aux étudiants de premier cycle la possibilité d'effectuer des stages d'initiation à la recherche dans leurs champs d'intérêt et de compétence.***

Les membres de la Commission ont aussi noté que plusieurs étudiants d'origine étrangère ou provenant d'autres universités, lesquels sont de plus en plus nombreux à l'Université Laval, éprouvaient des difficultés d'intégration. Ces difficultés ne sont nullement dues à un manque de compétence dans leur formation universitaire mais sont parfois le reflet de la différence qui existe entre l'organisation de la formation et celle de la gestion des programmes de notre université et celle des autres universités. Afin d'aider ces étudiants à mieux s'intégrer dans notre système universitaire et à réussir leur projet de formation,

***La Commission recommande :***

### ***Recommandation 11***

***Que, dès la première session, des activités pédagogiques contributives ou non soient offertes aux étudiants d'origine étrangère ou provenant d'autres universités pour leur donner les meilleures conditions d'intégration possible.***

## **3.2 LE PROJET D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE : Conception et réalisation**

Une fois admis aux cycles supérieurs, l'étudiant sera amené à choisir un sujet de recherche et à élaborer son plan de travail. Cette étape, dont les modalités varient selon l'orientation, est, sans aucun doute, l'une des plus importantes. Si elle est bien réalisée, elle incitera l'étudiant à poursuivre son cycle d'études et le conduira à la réussite.

### **3.2.1 Le choix du thème de recherche et du directeur de recherche**

Dans le domaine des sciences médicales et des sciences pures et appliquées, c'est généralement le directeur de recherche qui propose le sujet de recherche car l'étudiant se voit intégré à un groupe ou un centre de recherche ayant un thème de recherche bien défini. L'étudiant choisira ainsi de s'inscrire en fonction du financement que le directeur de recherche sera en mesure de lui offrir et de la capacité d'accueil du groupe de recherche.

En revanche, dans les programmes de sciences humaines et sociales ainsi que dans les arts et les lettres, c'est le plus souvent à l'étudiant de définir son projet de recherche. Par la suite, c'est à lui encore que revient la tâche de trouver un directeur et souvent de combiner ses propres intérêts avec ceux des directeurs potentiels qu'il rencontrera. Cela peut prendre plusieurs mois et devenir très problématique pour certains étudiants inscrits à la maîtrise. Le problème peut être plus sérieux au doctorat alors que, dans plusieurs programmes, l'étudiant ne peut s'inscrire tant qu'il n'a pas de directeur de recherche. Dans trop de cas, cela est une cause de démotivation à poursuivre ses études supérieures. Ce constat est encore plus flagrant pour les étudiants d'origine étrangère qui ont eu une offre d'admission mais qui ne peuvent débiter leurs travaux de recherche alors qu'ils ont obtenu des bourses de leur pays pour une durée limitée. Ce retard dans l'ébauche de leur projet de formation empêchera certains d'entre eux d'achever leurs études à temps.

Afin d'éviter que plusieurs étudiants se perdent dans les dédales de la recherche d'un sujet de mémoire ou de thèse et d'un directeur de recherche,

*La Commission recommande :*

#### ***Recommandation 12***

***Que, dès la première inscription d'un étudiant, la direction de programme lui assigne un professeur ou un conseiller pédagogique qui le guidera dans ses démarches jusqu'à ce qu'il trouve un directeur de recherche.***

#### ***Recommandation 13***

***Que les directions de programme concernées facilitent et accélèrent les processus d'attribution d'un directeur de recherche dans tous les programmes de maîtrise et de doctorat.***

Finalement, dans ce que l'on pourrait appeler « le parcours du combattant » pour certains étudiants, les membres de la Commission ont aussi constaté que des professeurs trouvant les

sujets de recherche proposés trop éloignés de leur champ de compétences ne voulaient pas s'engager à diriger de nouvelles recherches. Une collaboration entre collègues travaillant dans des champs de recherche apparentés ne serait-elle pas une opportunité pour accueillir plus facilement des étudiants?

***La Commission recommande :***

***Recommandation 14***

***Que les directions de programme concernées sensibilisent et encouragent les directeurs de recherche à travailler en codirection avec des collègues (à l'interne ou à l'externe) pour prendre en charge les étudiants qui proposent des thèmes de recherche qui, bien que voisins, ne sont pas directement liés à leur champ d'expertise.***

### **3.2.2 Le premier contact et la conception du projet d'études**

Au cours des rencontres facultaires, les membres de la Commission ont aussi constaté que dans quelques programmes, le manque d'organisation dans l'élaboration et l'insuffisance dans le suivi du projet de recherche inquiétaient un bon nombre d'étudiants.

Le plan de réalisation du projet est l'étape principale qui, bien souvent, décidera de la réussite ou de l'abandon de l'étudiant. Les membres de la Commission ont la ferme conviction, qu'à l'image de certains programmes de l'Université Laval et d'autres universités, l'établissement d'une entente entre le directeur de recherche et l'étudiant encouragerait ce dernier à mener à bien son projet de formation. Une telle entente devrait idéalement être écrite et déposée au dossier de l'étudiant. Cela permettrait aux responsables concernés (l'étudiant, le directeur de recherche, le directeur de programme) de s'y référer au besoin et d'assurer un meilleur suivi de l'avancement des travaux de l'étudiant. C'est en ce sens que

***La Commission recommande :***

***Recommandation 15***

***Que les directions de programme proposent, à court terme, l'établissement d'une entente claire entre l'étudiant et son directeur de recherche, ainsi que le codirecteur s'il y a lieu, comportant les points suivants :***

- 1- le projet de recherche,***
- 2- l'échéancier (scolarité, examens, etc.) et la session prévue pour le dépôt du mémoire ou de la thèse,***
- 3- le nombre minimal de rencontres durant la session entre l'étudiant et le directeur de recherche,***
- 4- le soutien financier dont l'étudiant peut bénéficier,***
- 5- la possibilité d'avoir un tuteur en cas d'absence prolongée du directeur,***
- 6- le temps consacré à la recherche,***
- 7- la reconnaissance adéquate du travail (propriété intellectuelle, création, droits d'auteurs, congrès, ...)***
- 8- l'adaptation de la réalisation de son projet de recherche aux conditions de vie de l'étudiant (avec enfants, selon le financement, d'origine étrangère, etc.).***



### **3.2.3 L'encadrement des étudiants**

Tout comme au premier cycle, la qualité des relations entre un étudiant et son professeur est l'un des éléments clés de la réussite. Une fois le projet amorcé, la qualité de la supervision de la recherche et la relation avec le directeur sont des facteurs déterminants pouvant aider l'étudiant à parvenir au terme de ses objectifs d'études dans des délais raisonnables.

Dans un document du Conseil supérieur de l'éducation, nous pouvons lire :

*« les étudiants attendent que les professeurs et les chercheurs soient disponibles,  
qu'ils offrent un encadrement de qualité et qui soit personnalisé,  
qu'ils se soucient de donner une rétroaction explicite sur les travaux de recherche,  
qu'ils soutiennent leur motivation,  
qu'ils les orientent vers de nouvelles perspectives sur le plan intellectuel,  
qu'ils contribuent à développer leur identité professionnelle et  
qu'ils manifestent un intérêt pour leur développement global. »*

Bref, du point de vue de l'étudiant, le professeur chercheur remplit à la fois une fonction d'expert, de modèle et de mentor qui permet à l'étudiant de développer une relation privilégiée dans une perspective de développement global.

Dans les centres ou les équipes de recherche, les échanges entre les membres sont nombreux et très motivants pour les étudiants. Cela peut expliquer que le sentiment d'appartenance au groupe y est très développé et le taux de réussite des étudiants est, de manière générale, excellent.

En revanche, dans d'autres programmes où il n'y a pas de groupes de recherche, les étudiants ont exprimé un profond sentiment de solitude et d'isolement au cours de leur formation. À ce sujet, les membres de la Commission ont remarqué que la responsabilité de l'étudiant et de son directeur face à leur engagement respectif est, dans trop de cas, mal gérée par l'un ou l'autre des deux intéressés. Il est possible d'invoquer plusieurs raisons à cela : planification non ou mal définie, manque de communication, manque de motivation, conflit de personnalités, etc.

On a noté aussi que, dans certains cas, les rencontres entre l'étudiant et son directeur sont très espacées et que le suivi manque parfois de rigueur. Certains étudiants se sentent seuls et regrettent l'absence de rétroactivité sur leurs travaux ainsi que le manque d'échanges stimulants d'ordre intellectuel, scientifique ou artistique.

La tenue de rencontres régulières entre l'étudiant et son directeur ainsi qu'avec les autres étudiants du programme, permettrait sans aucun doute de développer une certaine émulation chez les étudiants et de favoriser leur motivation. De plus, de telles activités constituent des moments privilégiés pour les étudiants qui n'ont pas encore bien cerné leur sujet et arrêté leur choix d'un directeur de recherche.

*La Commission recommande :*

***Recommandation 16***

***Que le directeur de recherche, avec le codirecteur s'il y en a un, fixe la fréquence des rencontres avec ses étudiants au début de chaque session.***

***Recommandation 17***

***Que chaque directeur de programme organise, sur une base régulière, des rencontres de l'ensemble des étudiants de son programme, qu'ils soient ou non intégrés à un centre ou un groupe de recherche, afin de favoriser plus de cohésion entre les étudiants et stimuler les échanges sur les différentes recherches menées dans le programme par les professeurs, les étudiants ou d'autres chercheurs.***

Il n'est pas une faculté où la question de la durée des études n'ait été soulevée. Comme nous le précisons au début de cet avis, une scolarité trop longue est souvent un facteur de démotivation.

Bien sûr, il ne faut pas généraliser, car la durée des études varie nettement selon le domaine de recherche. Quoi qu'il en soit, n'est-ce pas le rôle du directeur de recherche de s'assurer que l'étudiant réalise son projet de formation en respectant, dans la mesure du possible, les délais prévus pour l'obtention de son diplôme?

*La Commission recommande :*

***Recommandation 18***

***Que chaque direction de programme mette tout en œuvre pour seconder l'étudiant dans la réalisation de l'échéancier qu'il a établi en lien avec son directeur de recherche lors de son admission au programme.***

### **3.2.4 Le soutien financier**

Il est important de souligner que le problème du financement des études supérieures a été soulevé dans l'ensemble des rencontres facultaires. Ce constat se retrouve principalement dans les programmes liés aux sciences humaines ainsi qu'aux arts et lettres où les étudiants ont plus de difficultés à obtenir des bourses et à s'intégrer à un groupe de recherche.

Au niveau du 2<sup>e</sup> cycle, les membres de la Commission sont convaincus que l'Université devrait prendre tous les moyens possibles pour rehausser le « Fonds de soutien à la maîtrise ». Un meilleur financement permettrait sans aucun doute de diminuer la durée des études et de faciliter la réussite des étudiants.

***Recommandation 19***

***Que la direction de l'Université Laval et le Vice-rectorat aux études rehaussent le Fonds de soutien financier à la maîtrise et portent une attention particulière à sa répartition en fonction des différents secteurs de formation.***

Au niveau des études de 3<sup>e</sup> cycle, et plus particulièrement dans les programmes liés aux sciences humaines ainsi qu'aux arts et lettres, plusieurs étudiants ont déploré devoir passer de nombreux mois à chercher des sources de financement et à rédiger des demandes de bourses. De plus, puisque le financement n'est pas toujours possible, ils se voient souvent obligés de travailler pour financer leurs études. Dans bien des cas le travail à temps partiel prend le dessus, reléguant le travail de la thèse au rang d'activité secondaire.

***La Commission recommande :***

***Recommandation 20***

***Que la direction de l'Université Laval et la Faculté des études supérieures révisent les règles d'attribution du Fonds de soutien au doctorat en fonction des différents secteurs de formation et des besoins individuels des étudiants.***

D'autre part, dans le cadre de la formation des jeunes chercheurs, il serait pertinent, à l'image de ce qui se fait dans certains programmes, d'impliquer les étudiants inscrits au doctorat dans l'enseignement au premier cycle. Outre l'apport financier, cela leur donnerait une formation complémentaire nécessaire pour leur avenir professionnel.

***La Commission recommande :***

***Recommandation 21***

***Que la Faculté des études supérieures, en collaboration avec le Réseau de valorisation de l'enseignement, envisage de donner une base de formation en pédagogie aux étudiants de 3<sup>e</sup> cycle afin qu'ils puissent s'impliquer, dans des limites raisonnables, dans l'enseignement au premier cycle.***

### **3.2.5 La rédaction**

Notre étude a confirmé que, dans certains cas, l'étape de la rédaction pouvait entraîner quelques étudiants à abandonner. Même s'il s'agit d'une minorité, il apparaît important aux membres de la Commission que chaque directeur de recherche trouve, en collaboration avec l'étudiant, les moyens pour contrer ce phénomène.

Les causes peuvent être multiples : difficultés linguistiques, manque de rencontres et de rétroactions avec le directeur de recherche, solitude, perte de motivation sachant que peu de personnes liront le mémoire ou la thèse dont la majeure partie a déjà été ou est en voie d'être publiée dans des revues spécialisées.

Pour d'autres encore, tels ceux qui ont commencé un nouvel emploi ou ceux qui doivent concilier la vie familiale et le temps consacré à la rédaction, les incitatifs ou le temps requis pour terminer rapidement la rédaction de leur mémoire ou de leur thèse diminuent.

Il est déplorable qu'après plusieurs années d'études supérieures la phase finale n'aboutisse pas. Cela est dommageable tant pour l'étudiant que pour le directeur de recherche, le programme et l'Université.

*La Commission recommande :*

***Recommandation 22***

***Que, dans chaque faculté, soit mis en place un système d'aide à la rédaction et que soient trouvés tous les incitatifs possibles pour encourager l'étudiant pendant cette période et ainsi éviter qu'il abandonne.***

### **3.3 LES DIRECTIONS DE PROGRAMME**

Avec les directeurs de recherche, les directeurs de programme sont les personnes les plus aptes à détecter des étudiants en difficulté et présentant un risque de décrochage. Cependant, malgré toute leur bonne volonté, les directeurs de programme ont, outre leurs activités de recherche et d'enseignement, une lourde charge administrative et ne peuvent avoir la disponibilité souhaitée pour seconder davantage les étudiants. Ce constat est très clair dans la grande majorité des programmes.

Bien que le rôle de directeur de programme doive être recentré sur l'accompagnement pédagogique de l'étudiant, pratiquement peu de formation de base ni de description de tâches n'existe pour cette fonction. Comment savoir qu'un étudiant est en voie d'échec? Comment détecter et aider un étudiant qui présente des signes de solitude ou même de détresse? Afin de les aider dans leurs fonctions d'accompagnement pédagogique

*La Commission recommande :*

***Recommandation 23***

***Que, dès leur nomination, les directeurs de programme reçoivent un cahier des charges adapté à leur programme, ainsi qu'une formation orientée vers la détection des problèmes des étudiants et les moyens pour bien encadrer, en lien avec le directeur de recherche, ceux qui sont en difficulté.***

En outre, il ressort clairement que les directeurs de programme manquent de ressources administratives et d'outils permettant de mieux aider les étudiants. En ce sens, il serait aussi très pertinent que l'Université appuie davantage et concrètement les directeurs de programme. Cette fonction doit être revalorisée. Attention toutefois, la valorisation ne veut pas dire une augmentation des responsabilités.

*La Commission recommande :*

**Recommandation 24**

***Que les directeurs de programme soient déchargés de certaines fonctions universitaires ou que des assistants (recherche, pédagogique, enseignement, ...) soient mis à leur disposition et que la disponibilité des directeurs de programme envers les étudiants soit reconnue dans leurs charges de travail.***

### **3.4 LE MILIEU DE VIE**

Parmi les thèmes abordés lors de nos rencontres, il n'y a pas une faculté où ceux portant sur le sentiment d'appartenance, l'intégration, la qualité du milieu de vie ou la conciliation entre les études et la vie familiale n'aient pas été soulevés.

Avant d'aborder brièvement ces points, nous aimerions rappeler que la Commission a déjà clairement établi que le développement du sentiment d'appartenance à l'Université Laval et dans le programme d'études favorisait l'intégration des étudiants et, par conséquent, leur réussite personnelle et scolaire. Nous rappelons ici les définitions stipulées dans la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants, politique élaborée en collaboration avec la Commission des études<sup>2</sup> :

*« L'accueil renvoie à une attitude qui se manifeste par un ensemble d'actions que pose la communauté universitaire à l'égard des étudiants dès qu'ils se montrent intéressés à s'inscrire à l'Université, lors de leur arrivée et chaque fois que de nouveaux contacts sont établis avec eux. »*

*« L'intégration réfère au processus par lequel les étudiants deviennent membres à part entière de la communauté universitaire. Ce processus s'amorce à l'accueil et se poursuit grâce aux relations entretenues avec eux, à l'encadrement prodigué et à diverses activités favorisant leur engagement dans la communauté universitaire ».*

Sachant que le développement d'un fort sentiment d'appartenance envers l'Université, ainsi que la qualité de l'accueil et de l'intégration des étudiants sont des facteurs favorisant la réussite,

*La Commission recommande :*

**Recommandation 25**

***Que la direction de l'Université Laval, les facultés et les services concernés poursuivent et intensifient leurs efforts pour la mise en application des recommandations de l'Avis sur le sentiment d'appartenance et de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants.***

---

<sup>2</sup> (CU-11554-2002-303)

Si nous ne pouvons actuellement établir de corrélations directes entre l'abandon des études et la qualité du milieu de vie à l'Université Laval, nous sommes cependant convaincus qu'un milieu de vie accueillant et stimulant ainsi qu'un bon équilibre entre les études et la vie familiale sont des facteurs prépondérants dans la réussite des étudiants.

Ces thèmes de réflexion sont actuellement débattus par les membres de la Commission dans le cadre du nouveau mandat que le Recteur vient de leur confier, soit « Quelle est la place des études dans la vie des étudiants? ». Cette réflexion fera l'objet d'un prochain avis de la Commission.

Quoi qu'il en soit, plusieurs points communs propres à ces sujets sont clairement ressortis au cours de nos rencontres facultaires.

Relativement à la qualité du milieu de vie, nous avons constaté que dans un certain nombre de programmes, les étudiants qui n'appartenaient pas à une équipe de recherche pouvaient effectuer leur maîtrise ou leur doctorat en venant rarement sur le campus. Lors de nos consultations, certains étudiants ont aussi déploré ne pas avoir de bureau ou de structure d'accueil leur permettant de rencontrer leurs directeurs de recherche ou d'échanger avec d'autres étudiants. C'est en ce sens que

***La Commission recommande :***

***Recommandation 26***

***Que chaque faculté veille à ce que chaque étudiant ait la possibilité d'avoir un lieu de travail sur le campus.***

***Recommandation 27***

***Que l'Université Laval, et particulièrement la Commission d'aménagement, se penche sur l'opportunité de concevoir et de bâtir une maison des études supérieures qui serait mise à la disposition des professeurs et des étudiants des cycles supérieurs afin de favoriser des lieux de rencontres accueillants et stimulants.***

Finalement, en se penchant sur le contexte actuel de la vie de nombreux étudiants et afin de les aider à concilier leur vie personnelle et leur vie étudiante, l'idée de la construction d'une résidence (avec garderie) destinée aux étudiants qui ont une famille est souvent revenue dans nos discussions lors des rencontres facultaires. La mise en place de ce projet est apparue comme un facteur essentiel dans la réussite du projet de formation de certains étudiants.

Étant donné l'importance de ces derniers éléments touchant le milieu de vie et la réussite des étudiants, nous rappelons que les membres de la Commission des affaires étudiantes se penchent actuellement sur ces aspects et qu'un prochain avis avec des recommandations sera ultérieurement déposé au Conseil universitaire.

## 4. CONCLUSION

---

L'une des fonctions de l'Université est sans aucun doute la formation des étudiants par le biais de la recherche. Cependant, à l'issue de cette étude sur la réussite des étudiants inscrits aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, les membres de la Commission ont jugé opportun de rappeler le rôle que joue l'Université dans la formation des étudiants inscrits dans les programmes de maîtrise et de doctorat en invitant la communauté universitaire à réfléchir sur le thème suivant :

*Avons-nous trouvé l'équilibre entre la formation universitaire des étudiants et la productivité scientifique ?*

Cette réflexion permettrait sans doute de mieux définir nos systèmes de gestion de la formation des étudiants aux cycles supérieurs et surtout de mieux les adapter aux différents programmes de maîtrise et de doctorat, favorisant ainsi la réussite.

L'Université Laval a donc pour mission première d'offrir une formation qui soit de haut niveau et ancrée dans la recherche de pointe. Cette mission a un corollaire : le soutien à la réussite des personnes qui s'inscrivent aux programmes de formation qu'offre l'Université.

À l'image de l'ensemble des universités, l'Université Laval doit donc trouver des moyens pour favoriser l'accomplissement et la réussite des projets d'études des étudiants. Le soutien à la réussite doit orienter l'action de chaque direction de programme et de la Faculté des études supérieures.

Cet avis de la Commission est bien sûr une ébauche de pistes de travail et de réflexion qui, si les recommandations sont rapidement mises en application, permettrait de favoriser la *réussite éducative* des étudiants de l'Université Laval. C'est pourquoi, les membres de la Commission souhaitent que toute la communauté universitaire s'approprie cet avis afin que tout soit mis en œuvre pour faciliter la réussite des étudiants dans leur formation personnelle et universitaire.

Afin de s'assurer d'un suivi efficace de la mise en application des recommandations de cet avis,

*La Commission recommande :*

***Recommandation 28***

***Que le Vice-rectorat aux études détermine le ou les responsables de la mise en application de chaque recommandation et, qu'après adoption par le Conseil universitaire, chaque responsable fasse un rapport annuel au Vice-rectorat aux études sur l'avancement de ses travaux.***

Enfin, afin de pouvoir connaître de manière précise les causes d'abandon de certains étudiants et de pouvoir éventuellement y remédier, lorsque cela est faisable,

**La Commission recommande :**

***Recommandation 29***

***Que, chaque année, le Bureau du registraire fasse parvenir à chaque directeur de programme un rapport simplifié du nombre d'étudiants inscrits ainsi que du nombre d'étudiants ayant changé de programme ou ayant interrompu leur inscription.***

***Recommandation 30***

***Que le Bureau du registraire, en collaboration avec les facultés, prenne contact annuellement avec tous les étudiants qui ont quitté l'Université Laval sans obtenir de diplôme afin de connaître la cause de leur départ. Cela permettrait à chaque direction de programme de mieux déterminer les moyens à mettre en œuvre pour aider les étudiants dans la réussite de leur formation personnelle et universitaire.***



## **5. RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS**

---

### *Recommandation 1*

*Que chaque faculté veille à l'application des objectifs des maîtrises et des doctorats tels qu'ils sont définis dans le règlement des études.*

### *Recommandation 2*

*Que chaque faculté s'assure que l'envergure des projets de maîtrise avec mémoire corresponde davantage aux objectifs de la maîtrise et au nombre de crédits qui y sont associés.*

### *Recommandation 3*

*Que l'Université Laval réduise le délai maximal alloué pour terminer la maîtrise de 12 à 10 sessions consécutives et celui du doctorat de 21 à 18 sessions consécutives.*

### *Recommandation 4*

*Que l'Université Laval poursuive son travail auprès du Ministère de l'éducation pour augmenter son financement pour la formation des étudiants à la maîtrise de 4 à 6 sessions et au doctorat de 8 à 12 sessions.*

### *Recommandation 5*

*Que la direction de l'Université Laval et la Faculté des études supérieures facilitent le passage accéléré de la maîtrise au doctorat pour les étudiants qui répondent aux exigences fixées par le Comité de programme.*

### *Recommandation 6*

*Que l'Université Laval favorise le développement des programmes de maîtrises de type professionnel et fasse connaître leur existence aux étudiants de premier cycle.*

### *Recommandation 7*

*Que le Bureau du registraire adapte ses pourcentages de réussite et d'abandon des études de 2<sup>e</sup> cycle en tenant compte des passages accélérés de la maîtrise au doctorat.*

### *Recommandation 8*

*Que toutes les directions facultaires des programmes de maîtrise et de doctorat, en collaboration avec le Bureau d'information et de promotion (BIP), se dotent de moyens pour diffuser l'information sur toutes les activités de 2<sup>e</sup> cycle (recherche, création, etc.) ainsi que sur les débouchés professionnels propres à chaque programme, tant au niveau national qu'international.*

### *Recommandation 9*

*Que les directions de programme de premier cycle en collaboration avec les directions des programmes des cycles supérieurs envisagent de créer, là où cela n'existe pas, des ateliers d'information ou des cours d'introduction à la recherche dans les programmes de baccalauréat.*

***Que dans le cadre de cette formation, les étudiants soient sensibilisés aux exigences des études supérieures : connaissance des programmes, choix du thème de recherche, recherche d'un directeur de recherche, financement, modalités d'encadrement, etc.***

***Recommandation 10***

***Que chaque faculté offre de plus en plus aux étudiants de premier cycle la possibilité d'effectuer des stages d'initiation à la recherche dans leurs champs d'intérêt et de compétence.***

***Recommandation 11***

***Que, dès la première session, des activités pédagogiques contributives ou non soient offertes aux étudiants d'origine étrangère ou provenant d'autres universités pour leur donner les meilleures conditions d'intégration possible.***

***Recommandation 12***

***Que, dès la première inscription d'un étudiant, la direction de programme lui assigne un professeur ou un conseiller pédagogique qui le guidera dans ses démarches jusqu'à ce qu'il trouve un directeur de recherche.***

***Recommandation 13***

***Que les directions de programme concernées facilitent et accélèrent les processus d'attribution d'un directeur de recherche dans tous les programmes de maîtrise et de doctorat.***

***Recommandation 14***

***Que les directions de programme concernées sensibilisent et encouragent les directeurs de recherche à travailler en codirection avec des collègues (à l'interne ou à l'externe) pour prendre en charge les étudiants qui proposent des thèmes de recherche qui, bien que voisins, ne sont pas directement liés à leur champ d'expertise.***

***Recommandation 15***

***Que les directions de programme proposent, à court terme, l'établissement d'une entente claire entre l'étudiant et son directeur de recherche, ainsi que le codirecteur s'il y a lieu, comportant les points suivants :***

- le projet de recherche,***
- l'échéancier (scolarité, examens, etc.) et la session prévue pour le dépôt du mémoire ou de la thèse,***
- le nombre minimal de rencontres durant la session entre l'étudiant et le directeur de recherche,***
- le soutien financier dont l'étudiant peut bénéficier,***
- la possibilité d'avoir un tuteur en cas d'absence prolongée du directeur,***
- le temps consacré à la recherche,***
- la reconnaissance adéquate du travail (propriété intellectuelle, création, droits d'auteurs, congrès, ...)***
- l'adaptation de la réalisation de son projet de recherche aux conditions de vie de l'étudiant (avec enfants, selon le financement, d'origine étrangère, etc.).***

**Recommandation 16**

**Que le directeur de recherche, avec le codirecteur s'il y en a un, fixe la fréquence des rencontres avec ses étudiants au début de chaque session.**

**Recommandation 17**

**Que chaque directeur de programme organise, sur une base régulière, des rencontres de l'ensemble des étudiants de son programme, qu'ils soient ou non intégrés à un centre ou un groupe de recherche, afin de favoriser plus de cohésion entre les étudiants et stimuler les échanges sur les différentes recherches menées dans le programme par les professeurs, les étudiants ou d'autres chercheurs.**

**Recommandation 18**

**Que chaque direction de programme mette tout en œuvre pour seconder l'étudiant dans la réalisation de l'échéancier qu'il a établi en lien avec son directeur de recherche lors de son admission au programme.**

**Recommandation 19**

**Que la direction de l'Université Laval et le Vice-rectorat aux études rehaussent le Fonds de soutien financier à la maîtrise et portent une attention particulière à sa répartition en fonction des différents secteurs de formation.**

**Recommandation 20**

**Que la direction de l'Université Laval et la Faculté des études supérieures révisent les règles d'attribution du Fonds de soutien au doctorat en fonction des différents secteurs de formation et des besoins individuels des étudiants.**

**Recommandation 21**

**Que la Faculté des études supérieures, en collaboration avec le Réseau de valorisation de l'enseignement, envisage de donner une base de formation en pédagogie aux étudiants de 3<sup>e</sup> cycle afin qu'ils puissent s'impliquer, dans des limites raisonnables, dans l'enseignement au premier cycle.**

**Recommandation 22**

**Que, dans chaque faculté, soit mis en place un système d'aide à la rédaction et que soient trouvés tous les incitatifs possibles pour encourager l'étudiant pendant cette période et ainsi éviter qu'il abandonne.**

**Recommandation 23**

**Que, dès leur nomination, les directeurs de programme reçoivent un cahier des charges adapté à leur programme, ainsi qu'une formation orientée vers la détection des problèmes des étudiants et les moyens pour bien encadrer, en lien avec le directeur de recherche, ceux qui sont en difficulté.**

**Recommandation 24**

**Que les directeurs de programme soient déchargés de certaines fonctions universitaires ou que des assistants (recherche, pédagogique, enseignement, ...) soient mis à leur disposition et que la**

*disponibilité des directeurs de programme envers les étudiants soit reconnue dans leurs charges de travail.*

***Recommandation 25***

*Que la direction de l'Université Laval, les facultés et les services concernés poursuivent et intensifient leurs efforts pour la mise en application des recommandations de l'Avis sur le sentiment d'appartenance et de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants.*

***Recommandation 26***

*Que chaque faculté veille à ce que chaque étudiant ait la possibilité d'avoir un lieu de travail sur le campus.*

***Recommandation 27***

*Que l'Université Laval, et particulièrement la Commission d'aménagement, se penche sur l'opportunité de concevoir et de bâtir une maison des études supérieures qui serait mise à la disposition des professeurs et des étudiants des cycles supérieurs afin de favoriser des lieux de rencontres accueillants et stimulants.*

***Recommandation 28***

*Que le Vice-rectorat aux études détermine le ou les responsables de la mise en application de chaque recommandation et, qu'après adoption par le Conseil universitaire, chaque responsable fasse un rapport annuel au Vice-rectorat aux études sur l'avancement de ses travaux.*

***Recommandation 29***

*Que, chaque année, le Bureau du registraire fasse parvenir à chaque directeur de programme un rapport simplifié du nombre d'étudiants inscrits ainsi que du nombre d'étudiants ayant changé de programme ou ayant interrompu leur inscription.*

***Recommandation 30***

*Que le Bureau du registraire, en collaboration avec les facultés, prenne contact annuellement avec tous les étudiants qui ont quitté l'Université Laval sans obtenir de diplôme afin de connaître la cause de leur départ. Cela permettrait à chaque direction de programme de mieux déterminer les moyens à mettre en œuvre pour aider les étudiants dans la réussite de leur formation personnelle et universitaire.*

## 6. BIBLIOGRAPHIE

---

Pageau D. et Bujold J. : *Dis-moi ce que tu veux et je te dirai jusqu'où tu iras*. Analyse des données des enquêtes ICOPE. Université du Québec, 2000.

Prégent, Richard : *L'encadrement des travaux de mémoire et de thèse – Conseils pédagogiques aux directeurs de recherche*. Presses internationales. École polytechnique de Montréal, 2001.

Privé M. et Thériault R. : *Enquête sur l'interruption des études à l'UQAC*. Chicoutimi, 1995.

Savard, Pierre : *Analyse du décrochage dans les programmes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles*. Faculté de médecine, janvier 2004.

Association des universités et collèges du Canada : La revue « *Affaires universitaires* ». 1999 à 2004.

Commission des affaires étudiantes et de la commission des études : *Politique d'accueil, d'intégration et d'encadrement*. Avis conjoint déposé au Conseil universitaire, CU-2001-100.

Commission des affaires étudiantes : *Sentiment d'appartenance*. Avis déposé au Conseil universitaire, CU-1301-10\*2000-098.

Commission des affaires étudiantes : *Avis sur la participation des étudiantes et des étudiants à la vie universitaire : « un lieu de formation »*. Avis déposé au Conseil universitaire, avril 1997.

Commission des affaires étudiantes : *La dynamique entre professeurs et étudiants; un enjeu de taille à l'Université Laval*. Avis déposé au Conseil universitaire, mai 1996;

Commission des affaires étudiantes : *La dynamique entre professeurs et étudiants au deuxième cycle à l'Université Laval*. « *Harmoniser la diversité* ». Avis déposé au Conseil universitaire, mars 1997.

Conseil supérieur de l'éducation : *Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite*. Avis au ministre de l'Éducation, Québec. CSE, 2002.

Conseil supérieur de l'éducation : *Réussir un projet d'études universitaire : Des conditions à réunir*. Avis au ministre de l'éducation, Avril 2000.

Faculté des études supérieures : *La durée des études aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles*. FESD-00-117.3, 2000.

Ombudsman : « *Temps, Argent, Compétence* ». Rapport annuel, Université Laval, 2002-2003.

## **ANNEXE 1**

### **TAUX DE RÉUSSITE AUX DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES UNIVERSITAIRES**

## **POURCENTAGE PAR CHAMP D'ÉTUDES DES TAUX DE RÉUSSITE AU DEUXIÈME CYCLE**

Afin de réaliser cette étude, les membres de la Commission ont choisi d'effectuer un suivi du dossier universitaire de tous les étudiants de 2<sup>e</sup> cycle sur une période de dix ans. Pour cela, la Commission s'est basée sur toutes les cohortes d'étudiants (tous les programmes) inscrits à l'Université Laval de 1993 à 1996. Le suivi des dossiers a été effectué en janvier 2003.

### **ARTS ET LETTRES**

- Inscriptions (1993 à 1996)	1052
- Encore inscrits en janvier 2003	7
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	440
- Diplômés dans le même programme	591
- Diplômés après un changement de programme:	14
- Total des diplômés	605 (57.5%)

### **SCIENCES HUMAINES**

- Inscriptions (1993 à 1996)	2544
- Encore inscrits en janvier 2003	17
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	778
- Diplômés dans le même programme	1646
- Diplômés après un changement de programme:	105
- Total des diplômés	1751 (68.8%)

### **SCIENCES DE LA SANTÉ**

- Inscriptions (1993 à 1996)	439
- Encore inscrits en janvier 2003	5
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	128
- Diplômés dans le même programme	301
- Diplômés après un changement de programme:	5
- Total des diplômés	306 (69.7%)

### **SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES**

- Inscriptions (1993 à 1996)	1175
- Encore inscrits en janvier 2003	8
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	334
- Diplômés dans le même programme	808
- Diplômés après un changement de programme:	25
- Total des diplômés	833 (70.8%)

### **TOTAL**

- Inscriptions (1993 à 1996)	5210
- Encore inscrits en janvier 2003	37
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	1680
- Diplômés dans le même programme	3346
- Diplômés après un changement de programme:	149
- Total des diplômés	3 495 (67.08%)

## **POURCENTAGE PAR CHAMP D'ÉTUDES DES TAUX DE RÉUSSITE AU TROISIÈME CYCLE**

Afin de réaliser cette étude, les membres de la Commission ont choisi d'effectuer un suivi du dossier universitaire de tous les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle sur une période de dix ans. Pour cela, la Commission s'est basée sur toutes les cohortes d'étudiants (tous les programmes) inscrits à l'Université Laval de 1993 à 1996. **Le suivi des dossiers a été effectué en janvier 2003.**

### **ARTS ET LETTRES**

- Inscriptions (1993 à 1996)	237
- Encore inscrits en janvier 2003	19
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	143
- Diplômés dans le même programme	75
- Diplômés après un changement de programme:	-
- Total des diplômés	75 (28.4%)

### **SCIENCES HUMAINES**

- Inscriptions (1993 à 1996)	394
- Encore inscrits en janvier 2003	51
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	196
- Diplômés dans le même programme	141
- Diplômés après un changement de programme:	6
- Total des diplômés	147 (37.3%)

### **SCIENCES DE LA SANTÉ**

- Inscriptions (1993 à 1996)	164
- Encore inscrits en janvier 2003	8
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	47
- Diplômés dans le même programme	106
- Diplômés après un changement de programme:	3
- Total des diplômés	109 (66.4%)

### **SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES**

- Inscriptions (1993 à 1996)	467
- Encore inscrits en janvier 2003	29
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	142
- Diplômés dans le même programme	286
- Diplômés après un changement de programme:	10
- Total des diplômés	296 (63.4%)

### **TOTAL**

- Inscriptions (1993 à 1996)	1262
- Encore inscrits en janvier 2003	107
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	528
- Diplômés dans le même programme	608
- Diplômés après un changement de programme:	19
- Total des diplômés	627 (49.6%)



## **ANNEXE 2**

### **MEMBRES DE LA COMMISSION**

**Année universitaire 2002-2003**

**Année universitaire 2003-2004**

## LISTE DES MEMBRES

### 2002-2003

Michel Beaudoin	Professeur	Foresterie et géomatique
Antoine Bédard	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences de l'administration
Nadine Bédard St-Pierre	Secrétaire CAE- 2 <sup>e</sup> cycle	Sciences sociales
Julie Cameron	Étudiante 1 <sup>er</sup> cycle	Médecine
Jean-Sébastien Chamard	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences et génie
Gabriel Delisle	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Lettres
François Doré	Professeur	Médecine
Manuel Espanol-Echevarria	Professeur	Lettres
Marie-Claude Faubert	Étudiante 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences de l'administration
Claude Godbout	Vice-recteur	Affaires académiques et étudiantes
Henri Hamel	Directeur	Orientation et consultation psychologique
Virginie Levasseur	Étudiante, 2 <sup>e</sup> cycle	Agriculture et alimentation
Jacques Mercier	Professeur	Sciences sociales
Sylvie Morin	Professeure	Médecine dentaire
Pascal Ndinga	Étudiant 3 <sup>e</sup> cycle	Sciences de l'Éducation
Aline Pageau Lauzière	Chargée de cours	Agriculture et alimentation
Cédric Paître	Étudiant 2 <sup>e</sup> cycle	Lettres
Éric Philippe	Président	Médecine
Christiane Piché	Vice-rectrice aux études	
Michel Pigeon	Recteur	
Édith Poulin	Directrice	Service des affaires étudiantes
Michel Rocheleau	Professeur	Sciences et génie
François Tavenas	Recteur	

### 2003-2004

Samuel Proulx Lemire	Secrétaire CAE - 1 <sup>er</sup> cycle	Droit
Michel Beaudoin	Professeur	Foresterie et géomatique
Julie Cameron	Étudiante 1 <sup>er</sup> cycle	Médecine
Jean-Sébastien Chamard	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences et génie
Alexandre Charrette	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences de l'administration
Gabriel Delisle	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Lettres
Josée Desharnais	Professeure	Sciences et génie
Manuel Espanol-Echevarria	Professeur	Lettres
Henri Hamel	Directeur	Orientation et consultation psychologique
David Jeannette	Étudiant 3 <sup>e</sup> cycle	Sciences et génie
Mathieu Lachance	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences sociales
Pierre-Luc Lachance	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences et génie
Raymond Marchand	Professeur	Médecine
Jacques Mercier	Professeur	Sciences sociales
Sylvie Morin	Professeure	Médecine dentaire
Aline Pageau Lauzière	Chargée de cours	Agriculture et alimentation
Marie-Andrée Ricard	Professeure	Philosophie
Éric Philippe	Président	Médecine
Christiane Piché	Vice-rectrice aux études	
Michel Pigeon	Recteur	
Édith Poulin	Directrice	Service des affaires étudiantes
Suzy Tremblay	Étudiante 2 <sup>e</sup> cycle	Sciences et génie



Pour information

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE  
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES  
POUR LES DEUX AVIS PORTANT SUR  
LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS  
À L'UNIVERSITÉ LAVAL**

- 1. Avis sur le sentiment d'appartenance à l'Université Laval**  
adopté par le Conseil universitaire (*CU-2000-098*) (75 pages)
- 2. Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration  
des étudiants** adoptée par le Conseil universitaire  
(Politique rédigée en collaboration avec la Commission  
des études) (*CU-2001-100*) (2 pages)



## **LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À L'UNIVERSITÉ LAVAL**

**Avis adopté par le Conseil universitaire  
(CU-1301-10\*99411 et CU-1301-10\*2000-098)**

## *Table des matières*

<b>Avant-propos</b> .....	<b>5</b>
<b>Composition de la Commission</b> .....	<b>7</b>
<b>Note aux lecteurs</b> .....	<b>8</b>
<b>Chapitre I - MANDAT DU RECTEUR</b> .....	<b>9</b>
<b>Chapitre II - PROTOCOLE DE TRAVAIL</b> .....	<b>13</b>
<b>Chapitre III - AVIS DE LA COMMISSION</b> .....	<b>17</b>
<b>1. Des cégeps et collèges à l'Université</b> .....	<b>21</b>
<b>2. L'Université : une communauté</b> .....	<b>25</b>
<b>2.1 - L'accueil et l'intégration</b> .....	<b>26</b>
<b>.1 - L'accueil et l'intégration des étudiants</b> .....	<b>27</b>
<b>.2 - L'accueil et l'intégration du personnel</b> .....	<b>33</b>
<b>2.2 - La formation académique</b> .....	<b>35</b>
<b>2.3 - La participation à la vie universitaire</b> .....	<b>43</b>
<b>2.4 - La valorisation et la reconnaissance</b> .....	<b>47</b>
<b>2.5 - Le milieu de vie</b> .....	<b>51</b>
<b>2.6 - La communication</b> .....	<b>55</b>
<b>3. De la collation des grades à la vie professionnelle</b> .....	<b>59</b>
<b>Chapitre IV - CONCLUSION</b> .....	<b>63</b>
<b>Chapitre IV - RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>67</b>

## Avant-propos

*Le sentiment implique la conscience d'un engagement,  
l'appartenance situe cet engagement*

*Tel que le spécifiait M. François Tavenas, recteur de l'Université Laval, dans le Rapport de la Commission d'orientation: « Il est important, pour toute grande organisation, de faire le point de temps à autre sur son développement et sur son environnement. L'Université Laval ne fait pas exception... ». (Commission d'orientation, mars 1998)*

*Si le Rapport de la Commission d'orientation trace les grandes lignes des orientations de l'Université Laval, nous sommes heureux de constater que le thème de la **Fierté de l'appartenance** y est largement développé et qu'il préoccupe la communauté universitaire.*

*Définir le sentiment d'appartenance serait trop subjectif, voire utopique. En revanche, trouver les moyens qui peuvent le faire naître, le développer, l'améliorer ou l'entretenir nous a semblé, à l'issue d'un an de travail intense et de vastes consultations, très réalisable.*

*Le sentiment d'appartenance naît du désir de se joindre à une communauté mais aussi de l'engagement et de la participation de tous les membres de cette communauté. Dans notre cas, outre la fierté d'être universitaire, ce sentiment doit se manifester par le désir de s'identifier à une institution reconnue à l'échelle locale, nationale et internationale, par la volonté de contribuer à l'évolution du savoir en étant consulté et écouté, ainsi que par la satisfaction de voir sa participation reconnue et valorisée.*

*Il existe déjà des moyens de favoriser l'émergence et le maintien du sentiment d'appartenance à l'université. L'université en est riche; toutefois, plusieurs données de notre étude nous permettent de constater que ces manifestations du sentiment d'appartenance envers notre « Alma mater » ne sont pas mises en valeur et pourraient être nettement plus marquées. Sommes-nous assez conscients que notre Université regorge de grandes réalisations? Chaque service, chaque faculté, chaque association, chaque administration réalise en permanence de grandes actions. Les connaissons-nous ?*

*Si, à l'issue de notre étude, il est apparu qu'un certain sentiment d'appartenance existait envers un programme, une faculté, un service, un institut ou un centre de recherche, il demeure que celui envers l'Université reste faible, fragile, voire même inexistant.*

*Ce rapport est donc le fruit d'une très large consultation et d'une écoute attentive de l'ensemble de la communauté universitaire. Il est aussi l'aboutissement d'un travail remarquable des membres de la Commission des affaires étudiantes que je tiens à remercier sincèrement. Sans la participation des étudiants des cégeps et collèges, du personnel de toutes les facultés et de tous les services ainsi que des diplômés, cet avis n'aurait pu voir le jour. La réponse a largement dépassé nos espérances. Est-ce un signe du désir des membres de la communauté de voir changer les mentalités de notre institution ?*

*Merci. Merci à tous les membres de la Commission qui ont cru à ce projet d'envergure et qui ont donné sans compter. Merci à tous les membres de notre communauté universitaire qui nous ont réservé un accueil sincère. Merci à tous ceux qui ont été consultés et qui ont pris le temps de répondre à cette consultation (plus de 6000 personnes). Merci à tous ceux qui ont pris le temps de s'impliquer. Merci enfin à la direction de l'Université qui nous a accordé sa confiance pour mener à bien ce projet d'envergure et, avec patience, a attendu ce rapport.*

*Le bilan est là. Il ne s'appuie pas sur des statistiques mais repose sur les perceptions de très nombreux membres de notre communauté. C'est donc un bilan humain, c'est-à-dire réel. Il est maintenant de notre devoir, nous tous, membres de l'Université Laval, de nous mobiliser pour mettre en œuvre les grandes orientations citées dans cet avis de la Commission des affaires étudiantes sur le sentiment d'appartenance. Il ne s'agit ni de lois ni de règlements, c'est une réflexion sur un changement d'attitude à adopter pour améliorer la qualité de vie dans notre université et sans aucun doute dans notre société.*



Éric PHILIPPE,  
Président de la Commission  
Cae@public.ulaval.ca  
Novembre 1999

# *Membres de la Commission*

---

BENKHOUYA, RADIA	étudiante (3 <sup>e</sup> cycle)
BLAIS, RENÉ	professeur, Faculté des sciences de l'administration
DUBOIS, CATHERINE	étudiante (1 <sup>er</sup> cycle)
GODBOUT, CLAUDE	vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes
GRENON, PHILIP	chargé de cours, Département de management
LACHANCE, MATHIEU	étudiant (1 <sup>er</sup> cycle)
LEVASSEUR, MIGUEL	étudiant (1 <sup>er</sup> cycle)
N'DIAYE, AMINATA	étudiante (2 <sup>e</sup> cycle)
PAPILLON, ANDRÉ	professeur, Faculté de musique
PELLETIER, ANNE	étudiante (2 <sup>e</sup> cycle)
PHILIPPE, ÉRIC	président et professeur à la Faculté de médecine
PICHÉ, DENISE	professeure, Faculté d'aménagement, architecture et arts visuels
POULIN, ÉDITH	adjointe au vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes
PRUD'HOMME, GILLES	étudiant (1 <sup>er</sup> cycle)
RICHER, MONIQUE	professeure, Faculté de pharmacie
ROUSSEAU, GILLES	professeur, Faculté de droit
TAVENAS, FRANÇOIS	recteur
BEAUDIN, PASCAL	étudiant et secrétaire de la Commission
BHERER, GENEVIÈVE	personne-ressource, coordination des affaires étudiantes



# *Note aux lecteurs*

---

ADUL	Association des Diplômés de l'Université Laval
APAPUL	Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval
ÆLIÉS	Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures
CADEUL	Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval
CAE	Commission des affaires étudiantes
CAS	Comité d'admission et de supervision
ORFÉ	Outils et ressources facilitant les études
PEPS	Pavillon de l'Éducation physique et des sports
SASC	Service des activités socioculturelles

\* *Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.*

*Chapitre I*

---

**Le Mandat**

**L**a Commission des affaires étudiantes a pour fonction de considérer, à la demande du Conseil d'administration, du Conseil universitaire, du recteur ou d'une association étudiante, toute question intéressant l'ensemble des étudiantes et des étudiants (article 125 des Statuts de l'Université Laval).

**En janvier 1998, à la suite des recommandations de la Commission d'orientation et de celles de l'avis sur la participation à la vie universitaire, le recteur, M. François Tavenas, confiait à la *Commission des affaires étudiantes* le mandat de trouver des moyens concrets qui permettraient à l'ensemble des membres de la communauté universitaire de développer le sentiment d'appartenance à l'Université Laval.**

*Chapitre II*

---

**Protocole de travail**

# *Organisation de la consultation*

---

Le travail de la Commission a consisté à mettre au point (en se référant aux recommandations contenues dans les avis récents de la Commission des affaires étudiantes et à celles de la Commission d'orientation) une stratégie pour définir, mesurer et favoriser le développement du sentiment d'appartenance à l'Université Laval.

Après avoir examiné plusieurs options, la Commission a abordé ce mandat en plusieurs volets qui ont été traités durant l'année universitaire 1998-1999.

## **1. Premier volet**

Ce volet a consisté à organiser et à animer au cours des mois de décembre 1998 à février 1999, 22 tables rondes traitant du sentiment d'appartenance dans chaque faculté ainsi que dans différents services.

- **Toutes les facultés**

Chaque table ronde était constituée par le doyen ou la doyenne et devait réunir au moins une vingtaine de membres. Ceux-ci devaient représenter l'ensemble du personnel de la faculté et les étudiants des trois cycles : doyen, directeurs de département et de programme, professeurs, chargé de cours, membres d'associations étudiantes représentant les trois cycles, employés de soutien en contact avec les étudiants, professionnels, membres de groupes de recherche, un diplômé, etc.

- **Les services suivants** : orientation et counseling, activités socioculturelles, bourses et aide financière, placement, animation religieuse, accueil des étudiants étrangers, activités sportives, résidences, association des étudiantes et étudiants résidents sur le campus de l'Université, association des étudiants étrangers, sécurité et prévention, communications.

Dans ces services, chaque table ronde était constituée par le directeur ou la directrice du service concerné et devait réunir une vingtaine de membres. Ceux-ci devaient représenter l'ensemble du personnel ainsi que les étudiants des trois cycles utilisant le service : directeurs, employés, professionnels, étudiants-usagers.

Ces tables rondes ont été animées selon un protocole identique par des membres de la Commission des affaires étudiantes. Que ce soit dans les facultés ou les services, chaque participant a reçu avant la tenue de la table ronde un questionnaire à réponses ouvertes qu'il devait remplir en collaboration avec le maximum de ses pairs. Durant la table ronde, chaque participant devait exposer ses réponses et faire état des points de vue dont ils avaient discuté ensemble.

Cette première étape de l'enquête a permis de recueillir une information exhaustive sur ce qui est fait, à l'échelle du campus, afin de favoriser le développement ou le maintien du sentiment d'appartenance. Cela a permis aussi de connaître les opinions et perceptions des personnes rencontrées et de les sensibiliser sur l'importance de favoriser et valoriser le développement du sentiment d'appartenance non seulement chez les étudiants, mais aussi chez tous les autres membres de la communauté universitaire.

**2. Second volet - Distribution de questionnaires à réponses ouvertes dans les autres services.**

Des questionnaires identiques à ceux des tables rondes ont été distribués dans les autres services (Bureau du registraire, service de l'informatique et des télécommunications, bibliothèque, finances, immeubles) pour être complétés et renvoyés aux membres de la Commission.

**3. Troisième volet - Distribution de questionnaires à réponses fermées.**

Durant trois semaines, des questionnaires à réponses fermées ont été diffusés sur le campus ou envoyés à différents groupes de personnes en relation avec l'Université Laval :

- les directions de tous les cégeps et collèges du Québec (avec la collaboration du Vice-rectorat au développement);
- la communauté universitaire (par le biais des journaux : *Au Fil des événements*, *Impact Campus*, *l'Exemplaire* et d'Alérion);
- les membres de la CADEUL;
- les membres de l'ÆLIÉS;
- les membres de l'APAPUL (par le biais de leur association);
- la formation continue (par le biais de la direction générale de la formation continue);
- les diplômés (par le biais du journal *Contact*);
- certains groupes d'étudiants de premier cycle dans le cadre d'un cours;
- le personnel du restaurant LE PUB;
- certains groupes d'étudiants de premier cycle dans le cadre d'un cours.

**4. Quatrième volet - Rédaction d'un avis de la Commission avec différentes recommandations qui sera déposé au Conseil universitaire durant la session d'automne 1999.**

*Chapitre III*

---

**Avis de la Commission**

*Pour émettre son Avis, la Commission s'est penchée sur trois grandes étapes de la vie universitaire : l'admission des étudiants des cégeps et collèges, la vie universitaire et le lien avec les diplômés pour accéder à la vie professionnelle.*

*Les pages qui suivent retracent cette démarche.*



# 1

## *Des cégeps et collèges à l'Université*

---

Le sentiment d'appartenance peut naître du désir d'intégrer un nouveau milieu. Cela peut être le cas d'étudiants des cégeps et des collèges qui espèrent ou rêvent de venir étudier à l'université et particulièrement, à l'Université Laval. C'est donc à l'Université Laval de susciter cette envie auprès des cégépiens et des collégiens.

Parmi les 1500 réponses reçues des étudiants des cégeps et collèges, il est apparu que le choix de leur université n'était pas automatique et n'avait pas, pour 83 % des répondants, de relation directe avec leur lieu de résidence. Les futurs étudiants vont choisir leur université en fonction de cinq critères bien précis:

- 60 % en fonction de la possibilité d'effectuer des stages pratiques ou d'occuper des emplois crédités,
- 46 % en fonction de la disponibilité des professeurs,
- 46 % en fonction de la variété des programmes,
- 34 % en fonction de la flexibilité des programmes car 60% d'entre eux occupent un emploi à temps partiel,
- 28 % en fonction de la réputation de l'Université dans le domaine de la recherche.

Si l'Université Laval peut satisfaire à certains de ces critères de sélection des étudiants des cégeps et collèges, **il est primordial** que l'ensemble de ses facultés et départements y soient sensibilisés afin d'ajuster leurs méthodes de recrutement et celles de gestion de programmes.

Cependant, si de nombreux étudiants souhaitent venir étudier à l'Université Laval, les membres de la Commission ont été très étonnés par le fait qu'un fort pourcentage de collégiens et cégépiens provenant de l'extérieur de la région de Québec soit ne connaissent pas notre Université, soit en ont entendu vaguement parler mais ne savent pas où elle est localisée, ou finalement ne connaissent pas les programmes offerts.

Et pourtant, les membres du Vice-rectorat au développement ont fait depuis deux ans de nombreux efforts pour établir des liens avec les administrateurs et les conseillers pédagogiques des cégeps. Mais hélas, ces liens restent à un niveau purement administratif et ne touchent pas les étudiants. Comment expliquer que 70 % des cégepiens ne connaissent pas l'existence du site Alérion ? Comment expliquer que de nombreux cégepiens pensent que l'Université Laval est à Laval ?

Peut-on créer le désir de venir étudier à l'Université Laval dans ces conditions ?

En outre, alors que la réputation nationale et internationale de l'Université Laval est incontestable, trop d'étudiants de la région de Québec ne la connaissent que par l'image qu'en donne la presse locale. Est-ce la meilleure représentation ? Les articles ne relatent le plus souvent que les problèmes de déficit, de coupures, de restructuration, etc. On pouvait même lire récemment dans *Le Soleil* du 8 septembre 1999 ce titre démagogique « Université Laval - Détresse psychologique sur le campus ».

Peut-on créer le désir de venir étudier à l'Université Laval dans ces conditions ?

Face à ce constat, il faut se demander si les méthodes de recrutement sont appropriées, quels rôles jouent les parents ? les anciens ? les conseillers pédagogiques ? ou plutôt quel rôle ne jouent-ils pas ?

*Afin de favoriser le recrutement et de créer chez les étudiants le désir d'étudier à l'Université Laval, la Commission recommande :*

***Recommandation 1***

***Que le vice-rectorat au développement trouve les moyens pour établir des contacts directs avec les étudiants des cégeps et collèges.***

***Recommandation 2***

***Qu'afin de susciter des demandes d'information et de candidatures, l'Université offre dans chaque cégep des bourses d'accueil pour des programmes non contingentés.***

***Recommandation 3***

***Que l'Université, de concert avec les associations étudiantes (CADEUL), organise chaque année une fin de semaine où seraient invités les présidents des associations de chaque cégep afin de favoriser des liens directs avec les étudiants.***

***Recommandation 4***

***Que l'information destinée aux collégiens et cégépiens soit orientée en fonction des programmes et des facultés.***

***Recommandation 5***

***Que l'association des diplômés de l'Université Laval et celle des retraités valorise les efforts de ses membres dans le recrutement des étudiants pour leur « Alma mater ».***

***Recommandation 6***

***Que le vice-rectorat au développement mette tout en œuvre pour valoriser l'Université Laval auprès des conseillers pédagogiques et d'orientation des cégeps et collèges.***

***Plus particulièrement, la Commission recommande :***

- Que l'Université Laval fasse la promotion du site Alérion non seulement auprès des administrateurs mais surtout auprès de tous les étudiants de ces établissements.
- Que l'Université crée un cédérom publicitaire multilingue sur l'Université Laval pour rejoindre les étudiants tant à l'échelle provinciale que nationale et internationale.
- Que dans toutes les publicités réalisées pour le recrutement soit clairement identifiée la situation géographique de l'Université Laval.
- Que les facultés et les départements soient sensibilisés aux cinq principaux critères qui guident le choix des candidats aux études universitaires.
- Que le service de placement qui a déjà fait un travail remarquable depuis trois ans continue et renforce sa collaboration avec les facultés et l'association des diplômés dans le cadre de la recherche de stages crédités ou rémunérés pour les étudiants de tous les cycles.
- Que l'Université Laval poursuive ses efforts d'association avec la Commission de la capitale nationale pour en assurer sa promotion locale et régionale.
- Que le besoin de susciter un sentiment d'appartenance guide les facultés et les services dans leurs contacts avec les candidats.

## 2

# *L'Université, une communauté*

---

« ATTENTION AUX ÉTUDIANTS, ILS SONT PRÉCIEUX »

Lucie Lavoie, Ombudsman de l'Université Laval

Rapport annuel 1999

« ATTENTION À TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL, ILS SONT PRÉCIEUX »

la Commission des affaires étudiantes

Une université de renommée internationale est une grande organisation qui doit en permanence s'adapter à l'évolution de la société afin de remplir adéquatement sa mission et rayonner aux plans provincial, national et international. Elle doit aussi s'adapter sans cesse à l'évolution de la jeunesse, du savoir et des communications. Mais que faisons-nous de LA communication ? Le défi est rude et complexe, surtout en ces années où les gouvernements ne semblent pas saisir que l'investissement dans la formation académique est l'une des garanties majeures d'un avenir prospère de la société. **Si les coupures draconiennes actuelles effectuées par le gouvernement visent à atteindre un « déficit zéro », elles engendreront plus un déficit intellectuel et humain.**

En ces périodes humainement difficiles, les membres de la Commission sont convaincus que l'Université doit tout mettre en œuvre pour sensibiliser, dynamiser et mobiliser notre communauté. C'est en redonnant confiance à ses membres que ceux-ci retrouveront la fierté de faire partie de notre institution et l'enthousiasme d'apporter leur contribution au développement du savoir, des individus ainsi que de l'intelligence rationnelle et relationnelle.

C'est dans cet esprit constructif de dialogue, de respect et de considération de la personne que les différentes sections de ce chapitre sont traitées.

La conclusion s'attachera, cela va de soi, à **la communication.**

## 2.1

### L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION

---

L'accueil dans une communauté est sans nul doute le facteur déclenchant du sentiment d'appartenance. Que l'on soit étudiant, enseignant, ou membre du personnel, chaque être humain ressent le besoin d'être attendu, bienvenu, respecté et entendu.

À l'issue des tables rondes, il est clairement apparu que, malgré la taille de notre institution, chaque membre de la communauté universitaire exprimait l'importance de se sentir accueilli et considéré dans ses nouvelles fonctions. Ceci constitue de toute évidence un des facteurs déclenchants du sentiment d'appartenance. Mais, plus que l'accueil qui reste ponctuel, **l'intégration** de la personne dans son nouvel environnement est encore plus déterminante pour favoriser le développement et le maintien de son sentiment d'appartenance envers son milieu. Certaines facultés et certains services ont déjà d'excellentes méthodes favorisant cette intégration. Pourquoi ne pas les faire connaître ?

Cette intégration doit commencer dans le milieu d'accueil avant de s'étendre à l'Université : l'étudiant dans son programme ou son département, l'employé ou le professionnel nouvellement arrivé ou qui est muté dans un autre département, un autre service, ou une autre faculté. Peu importe son âge, sa fonction, son titre ou même son ancienneté, une personne a besoin d'être accueillie, c'est-à-dire soutenue dans la découverte et la compréhension de son nouvel environnement, valorisée et respectée dans sa nouvelle fonction. Un fort sentiment d'appartenance à son milieu de travail est l'ébauche d'un attachement réel à son service ou à sa faculté et, finalement, à l'Université. **Le sentiment d'appartenance transformera alors un milieu de travail en un milieu de vie.**

C'est en ce sens que nos recommandations toucheront **tous** les membres de notre communauté universitaire : étudiants, anciens et nouveaux, personnel, professionnels, administrateurs, enseignants, chercheurs-boursiers, en se basant non seulement sur l'accueil mais surtout sur l'intégration de la personne au sein de sa nouvelle équipe.

**Cela sera réalisable si la communauté universitaire tout entière participe à cet accueil et à cette intégration.**

## 2.1.1 L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS

### « LA FÊTE EST TROP LONGUE, L'ACCUEIL EST TROP COURT »

Commentaire d'un étudiant lors d'une table ronde.

Les nouveaux arrivants bénéficient d'un accueil qui leur donne les clés d'accès à la vie universitaire. La Commission des affaires étudiantes considère toutefois, qu'en plus d'être informés, ces étudiants doivent être interpellés par l'Université dès leur arrivée. Ils doivent intégrer la notion qu'avant de jouer un rôle important dans la société, ils peuvent et doivent jouer un rôle important dans l'évolution de leur institution. La relation individuelle au savoir doit faire place à l'importance de la dynamique communautaire entre les étudiants, les enseignants, les professionnels et le personnel. L'Université, par ses facultés, ses services et ses unités, doit faire passer ce message clair et faire savoir à tous ses futurs étudiants qu'elle souhaite **leur participation à la vie universitaire** et qu'elle met en œuvre tous les moyens afin de **la reconnaître et de la valoriser**.

L'accueil débute donc avec les cégepiens. Mais malgré leur légitime fierté d'avoir été admis à l'Université, un grand nombre de cégepiens éprouvent une certaine inquiétude. L'image qu'ils ont de l'Université Laval est bien souvent celle d'une grosse entreprise impersonnelle. Il nous apparaît donc important que chaque doyen soit sensibilisé à cette inquiétude ressentie par les nouveaux étudiants et fasse le nécessaire auprès des directeurs de département pour que ce point soit atténué.

Si, dans l'ensemble, l'accueil est très bien géré par les services et par certaines facultés, les membres de la Commission des affaires étudiantes ont clairement perçu des lacunes dans l'intégration des étudiants à la vie universitaire et au campus. Il est surprenant de constater que, dans les résidences, malgré un *Service des résidences* et un *Service de sécurité* très bien organisés, quelques étudiants connaissent des problèmes d'adaptation et de solitude lors de la première session. Il est aussi désolant de constater que parmi les nouveaux étudiants, 30 % en moyenne quittent leur programme ou même l'université au cours de leurs études. Pouvons-nous mieux orienter ces étudiants ? Pouvons-nous mieux les intégrer ? Sommes-nous suffisamment conscients de cet état de fait ?

L'Université, grâce au *Bureau d'accueil des étudiants et étudiantes étrangers*, a fait un travail remarquable pour l'accueil des étudiants étrangers. En revanche, nous constatons des faiblesses en ce qui concerne celui des étudiants provenant des autres régions du Québec. Il est en effet nettement ressorti de notre enquête que des étudiants ayant fait toutes leurs études dans des régions éloignées de Québec (ou même de régions plus proches) étaient dépaysés et éprouvaient un sentiment de solitude en arrivant dans une université de 40 000 personnes. Y a-t-il une relation à faire avec les étudiants qui quittent l'Université au cours de leurs études ?

Les propositions de la Commission sont donc présentées sous le thème général suivant : *Les activités d'accueil et d'intégration : Une continuité au cours de la première année d'études*. Nous nous appuyons donc sur le rôle de chaque organe et de chaque instance pour formuler nos propositions.

## **RÔLE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES**

Les associations étudiantes ont un rôle primordial à jouer dans la vie universitaire et donc dans l'accueil et l'intégration des nouveaux étudiants. Mais seules, leurs actions sont incomplètes : elles doivent travailler en coordination avec les facultés et les services.

Parmi les nombreuses suggestions recueillies dans notre étude, il est par exemple clairement apparu que les étudiants auraient aimé être parrainés par d'autres étudiants ou même par un diplômé ; d'autres encore souhaitent avoir un conseiller pédagogique. En d'autres termes, une grande majorité de nos étudiants souhaitent être soutenus dans leur nouveau milieu de vie. C'est en ce sens que la Commission recommandera aux associations facultaires d'établir, en collaboration avec les facultés ou même avec des jeunes diplômés, un programme de parrainage avec les nouveaux étudiants. Il est réjouissant de constater que des jeunes diplômés ont spontanément proposé de parrainer de nouveaux universitaires. Ne serait-ce pas une ébauche de lien avec la vie professionnelle ?

*La Commission recommande :*

### ***Recommandation 7***

***Que les associations étudiantes intègrent, dans la mesure du possible, les activités de l'Université dans leurs activités d'accueil et d'intégration (Événement de la Rentrée, Rendez-vous Laval, ouverture officielle de l'année universitaire par le Recteur, etc.).***

### ***Recommandation 8***

***Que les associations étudiantes qui le souhaitent élaborent ou participent à l'élaboration de programmes de parrainage ou de réseaux d'entraide pour l'accueil des nouveaux étudiants lors de leur première année d'études, en concertation avec leur faculté et les départements.***

### ***Recommandation 9***

***Que les associations étudiantes coordonnent avec les doyens et les directeurs de programme et de département les activités d'accueil et d'intégration qui sont prévues à la rentrée.***

### ***Recommandation 10***

***Que les associations étudiantes exposent en permanence dans les cafétérias ou halls des facultés des panneaux d'affichage où tous les renseignements sur les activités de l'association seraient présentés.***

***Plus particulièrement, la Commission recommande :***

- Que les comités d'étudiants responsables des activités d'accueil et d'intégration des nouveaux étudiants réalisent ces activités en concertation avec les associations étudiantes, et que ces activités tiennent compte du nouveau « Guide d'Intégration et Responsabilité » élaboré par la CADEUL.
- Que les associations étudiantes diffusent le plus longtemps possible l'information relative à l'intégration à la vie associative et universitaire.
- Que les associations étudiantes remettent à leur doyen, au cours de la session d'automne, un rapport des activités d'accueil et d'intégration réalisées.

## **RÔLE DES FACULTÉS ET DES DÉPARTEMENTS**

Si les associations jouent un rôle primordial dans l'accueil des étudiants, les facultés et les départements doivent aussi apporter leur part d'engagement. Outre les aspects de recrutement, la participation des administrateurs, du personnel, des professionnels, du corps professoral et enseignant dans les activités d'accueil reste essentielle. Il serait sans aucun doute souhaitable, qu'à l'image de plusieurs facultés, soit mis en place un comité d'accueil qui se chargerait de tout mettre en œuvre pour que l'accueil des étudiants soit un facteur déclenchant du sentiment d'appartenance. Les doyens ont bien sûr un rôle de gestion et d'administration, mais ne sont-ils pas les garants de l'ambiance de leur faculté ?

***C'est en ce sens que la Commission suggère plusieurs pistes de travail :***

### ***Recommandation 11***

***Que chaque directeur de programme fasse connaître aux nouveaux étudiants du premier cycle le nom d'un conseiller pédagogique et que les responsables des CAS fassent de même pour les étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles qui n'ont pas encore de directeur de recherche.***



***Recommandation 12***

***Que les facultés et départements, en collaboration avec les associations étudiantes, s'assurent d'un accueil aux sessions d'automne et d'hiver pour tous les nouveaux étudiants des trois cycles (allocution du doyen, remise de prix et bourses, présentation des professeurs, du personnel et des associations d'étudiants, présentation des personnes ressources et des ressources disponibles, présentation de la vie associative et universitaire, etc.).***

***Recommandation 13***

***Que dans chaque faculté soient installés des panneaux sur l'histoire de l'Université Laval et de la faculté, ses réalisations, sa vie associative, les membres de la faculté, les grands diplômés, les entreprises et organisations partenaires.***

***Recommandation 14***

***Que les facultés, programmes ou départements participent à l'élaboration de programmes de parrainage ou de réseaux d'entraide pour l'accueil des nouveaux étudiants lors de leur première année d'études, en concertation avec les associations d'étudiants, et qu'ils sollicitent la participation des professeurs et des personnes ressources (professionnels et employés de soutien). (Voir Recommandation 8)***

***Recommandation 15***

***Que les doyens rédigent un rapport sur les activités d'accueil et d'intégration au cours du trimestre d'automne qu'ils présenteront au Conseil de la faculté ainsi qu'au Conseil universitaire.***

***Recommandation 16***

***Que les doyens, vice-doyens à la recherche et directeurs de programme se consultent pour organiser une « journée de la création et de la recherche » et y invitent tous les étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles y compris ceux « hors campus ».***

***La Commission recommande aussi :***

- Que les fonctions et structures des comités de programme soient clairement expliquées aux étudiants au début de chaque année universitaire.
- Que des cours de formation sur la structure universitaire soient offerts aux étudiants afin de favoriser leur implication au sein de la communauté universitaire.
- Que dans chaque pavillon soit clairement identifié un bureau d'accueil et de renseignements et que la signalisation dans les pavillons continue d'être améliorée.
- Que pour chaque pavillon, outre son nom, soient en permanence clairement identifiées les facultés qui y sont localisées.
- Que les facultés et départements invitent les nouveaux étudiants à évaluer les activités d'accueil et d'intégration.

## **RÔLE DE L'UNIVERSITÉ ET DES SERVICES**

Par tous ses services et particulièrement ceux qui touchent à la vie étudiante, l'Université fait un travail remarquable d'accueil. *Rendez-vous Laval* en est un exemple. Cependant les étudiants qui viennent chercher leur agenda de la CADEUL ou de l'ÆLIÉS, ou par exemple leur carte de bus, sont noyés dans un flot d'informations qu'ils ne peuvent absorber. Hélas, lorsqu'ils ressentent le besoin d'aller chercher ces informations, *Rendez-vous Laval* est terminé. Une première semaine de vie étudiante est une semaine dépendante des activités d'initiation qui en occupent la majeure partie, une semaine où chaque professeur expliquera l'organisation de ses cours, une semaine où chaque étudiant fera connaissance avec son milieu, cherchera à s'y retrouver, cherchera un ami, une connaissance. Est-ce la bonne semaine pour présenter aux nouveaux arrivants toutes les richesses que l'Université leur offre sur le plan de l'implication, des activités socioculturelles ou sportives, des bienfaits d'Internet, etc., il y en a trop ?

La semaine suivante, l'accueil est terminé, l'étudiant reste seul après la fête. Or, c'est là que le rôle de l'Université est primordial pour son intégration, C'est à ce moment que le rôle des membres responsables de l'accueil, des conseillers pédagogiques, des parrains, des services concernés, des professeurs devient primordial (sans non plus tomber dans un paternalisme universitaire). Qu'il y ait un *Rendez-vous Laval* et un peu plus tard un « rendez-vous participation et implication », pourquoi pas ?

### ***Recommandation 17***

***Que l'Université, en collaboration avec les associations étudiantes, le service des résidences et les responsables des parrainages, identifie les étudiants provenant des autres régions du Québec et leur offre le maximum de support.***

### ***Recommandation 18***

***Que le Bureau du registraire, les services d'Aide financière, des activités socioculturelles et sportives envisagent sérieusement la possibilité de tenir un comptoir d'accueil et de renseignements express durant les semaines suivant l'accueil au pavillon Alphonse-Desjardins.***

***Recommandation 19***

***Que l'Université améliore la signalisation et l'environnement architectural des bureaux d'accueil du registraire et de la faculté des études supérieures ou même envisage de les relocaliser.***

***Recommandation 20***

***Que l'Université organise des stages de formation pour toutes les personnes qui participent à l'accueil.***

***Recommandation 21***

***Que Rendez-vous Laval se déroule en deux étapes : durant la première semaine pour tous les services de base et durant les suivantes pour mettre en valeur toutes les facettes de la vie universitaire.***

***Recommandation 22***

***Que les responsables des services aux étudiants effectuent une tournée des facultés et des pavillons au cours des trimestres d'automne et d'hiver afin de faire connaître les ressources et les services qu'ils offrent.***

***Recommandation 23***

***Que le guide ORFÉ soit accessible en permanence dès la page d'accueil d'Alérion et qu'une section destinée aux nouveaux étudiants y soit clairement identifiée.***

***La Commission recommande aussi, par exemple :***

- ***Que l'Université et les facultés promeuvent davantage des activités d'accueil organisées par les facultés et les services (Rendez-vous Laval, parrainage, événements de la rentrée, etc.).***
- ***Que toutes les personnes actives dans l'accueil soient clairement identifiées par des badges de l'Université.***

## **2.1.2 L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DU PERSONNEL**

Le sentiment d'appartenance se développe avec l'importance accordée à l'intégration de l'ensemble des membres de la communauté, notamment par leurs interventions dans la prise de diverses décisions. S'il faut mettre un effort pour l'accueil des étudiants, il ne faut pas négliger celui de tous les membres du personnel (personnel de soutien, professionnels, chargés de cours, chercheurs-boursiers, professeurs, etc.). Il ne faut pas négliger non plus le fait qu'il y a deux types d'accueil : celui de la personne qui intègre l'Université pour la première fois mais aussi l'accueil de celui qui change de poste, de service ou de faculté.

Ces dernières années ont été marquées par des restructurations sans précédent de l'Université Laval. Cela a entraîné de nombreuses coupures de postes ainsi qu'une réorganisation importante des ressources humaines. Années d'inquiétude justifiée ou, pour certains, de démotivation. Les conditions pour développer une *fierté d'appartenance* ne sont guère favorables. Les administrateurs de l'Université doivent en être conscients et devraient tout mettre en œuvre pour encadrer, accueillir et écouter le personnel. Il est évident que lorsque le personnel aura un très fort sentiment d'appartenance, celui des étudiants naîtra et se développera grâce à lui.

*La Commission recommande :*

### ***Recommandation 24***

***Que chaque faculté et service adopte une procédure d'accueil de chaque nouveau membre du personnel.***

*Plus particulièrement, la Commission recommande :*

- Que chaque nouvel employé, quelle que soit sa fonction à l'intérieur de l'université, soit présenté, par exemple à l'occasion d'une réunion ou d'une assemblée, à l'ensemble du personnel de la faculté, du service ou de son unité.
- Que dans l'annuaire annuel de chaque faculté soient cités non seulement les administrateurs et professeurs mais l'ensemble du personnel de la faculté.
- Que dans les journaux facultaires soient présentés tous les nouveaux membres du personnel.
- Que les doyens et directeurs de service soient sensibilisés au fait qu'ils sont les garants de l'accueil (humanitarisme, respect, considération) et de l'intégration de chacun des nouveaux membres.
- Que chaque faculté et chaque service se renseignent mutuellement sur les méthodes d'accueil et d'intégration qu'ils utilisent.

## 2.2

# LA FORMATION ACADÉMIQUE

---

Il est évident que la mission première de l'Université est de s'assurer de la qualité de la formation à tous les cycles incluant la formation continue. Il est clair que nous n'avons rien à envier à d'autres Universités sur ce point compte tenu de la réputation de la nôtre. Mais le but de cette étude n'est pas de porter un jugement sur la qualité de l'enseignement (bien qu'au cours de ce travail, ce point ait été, dans l'ensemble, jugé très positivement). Il s'agit surtout de déterminer ce qui devrait être amélioré pour favoriser le développement du sentiment d'appartenance chez l'ensemble des étudiants par rapport à la formation académique.

Cette formation académique commence par l'accueil des cégépiens mais aussi par le désir de faire naître en eux toutes les possibilités que leur offre notre Université pour leur développement intellectuel et leur formation académique et sociale. Si notre étude montre que la qualité du corps professoral et enseignant est dans l'ensemble jugée excellente, elle montre aussi, selon certains étudiants, une importante lacune dans la disponibilité de ce corps professoral et enseignant. La Commission a noté de la part de nombreux étudiants la perception que leurs professeurs travaillent de plus en plus chez eux grâce aux systèmes de communication informatiques. Les membres de la Commission ne considèrent pas obligatoirement cet aspect comme négatif. Le courriel n'est-il pas, par exemple, un moyen de communication privilégié ? Il semble également important que les étudiants fassent des efforts pour s'adapter aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Autre constat : les étudiants connaissent-ils bien leurs professeurs ou même leurs fonctions ? Il semble que non et ils le regrettent en découvrant après leur passage à l'Université qu'un de leurs professeurs a écrit un livre, une œuvre musicale, fait une découverte importante. N'y a-t-il pas un travail à faire pour que les étudiants soient informés des réalisations de ceux qui les forment ? Quel est l'étudiant qui ne serait pas fier de suivre les cours d'un professeur dont le niveau de compétence est reconnu internationalement ?

Finalement, lors des tables rondes, la Commission a également constaté que la disparition des bureaux de soutien pédagogique, le manque du suivi des évaluations de l'enseignement, la diminution des fonds pour le développement de la bibliothèque, la mauvaise connaissance des rôles et fonctionnements de certains comités de programme, etc. étaient autant de facteurs irritants qui allaient à l'encontre du sentiment d'appartenance. En contrepartie, les membres de la commission constatent

qu'actuellement la direction de l'Université déploie tous ses efforts pour améliorer ces situations mais, qu'hélas, cela ne se sait pas.

***La Commission recommande :***

***Recommandation 25***

***Que les enseignants soient sensibilisés au fait que leur disponibilité hors des cours est un facteur primordial de la formation des étudiants et du développement de leur sentiment d'appartenance. Que cette disponibilité soit reconnue et valorisée.***

***Recommandation 26***

***Que chaque faculté réalise l'importance de personnaliser, dans la mesure du possible, la formation des étudiants, nouvelle réalité de notre société.***

***Recommandation 27***

***Que les facultés étudient la possibilité que soit offert en sections plus restreintes au moins un cours obligatoire de première session.***

***Recommandation 28***

***Que la direction du réseau de valorisation de l'enseignement redéfinisse son rôle d'aide en fonction des besoins exprimés par le corps professoral et les enseignants : préparation des notes de cours, suivi des évaluations de l'enseignement, préparation de page WEB, etc.***

***Plus particulièrement la Commission recommande :***

- Que, par le réseau de valorisation de l'enseignement, chaque faculté fasse connaître les moyens qu'elle utilise pour faciliter le développement de la relation étudiants / professeurs.
- Que les facultés considèrent la possibilité de recréer des bureaux de soutien pédagogique en collaboration avec le réseau de valorisation de l'enseignement.
- Que les facultés invitent les professeurs actuels à parrainer leur nouveaux collègues (professeurs, chargés de cours, chercheurs-boursiers, ...) afin de mieux les intégrer dans leur nouveau département.

- Que les facultés mettent tout en œuvre pour donner la possibilité aux professeurs et chargés de cours la possibilité de participer à des ateliers en vue d'obtenir des conseils sur la pédagogie de l'enseignement.
- Que les directeurs de programmes et de départements s'assurent que le *Réseau de valorisation de l'enseignement* puisse offrir des conseils pour moderniser et améliorer la qualité des notes de cours (français, syntaxe, présentation, mise à jour, ...) tant pour les cours donnés à l'Université que dans le cadre de la formation continue ou pour la création de pages WEB, par exemple.
- Que dans un but d'échange et de communication, les vice-recteurs trouvent les moyens pour organiser des rencontres inter-facultaires relativement à la formation académique.

Finalement, une bonne formation universitaire implique de toute évidence que l'Université soit dotée d'une bibliothèque adaptée à la qualité de la formation qu'elle donne. Les membres de la Commission sont conscients des difficultés de financement du réseau universitaire québécois. Il est vrai que la culture revient chère, mais que peut-on dire de l'absence de culture ? Il apparaît important que notre bibliothèque, qui doit être un pôle d'attraction, soit de renommée internationale.

#### ***Recommandation 29***

***Que l'Université se donne le défi de faire de notre bibliothèque, une bibliothèque de renommée internationale.***

#### ***La Commission recommande aussi :***

- Que l'Université réaménage la bibliothèque avec des salles où les membres de la communauté universitaire pourraient non seulement travailler seuls mais aussi en petits groupes.
- Que l'Université aménage une salle de lecture confortable à l'intérieur de la bibliothèque.

## LES CYCLES SUPÉRIEURS

Force est de constater que les étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles n'ont pas un très fort sentiment d'appartenance envers l'Université Laval. L'un des facteurs déterminants est sans doute l'endroit où l'étudiant effectue sa recherche : de nombreux étudiants sont disséminés dans les centres de recherche et viennent rarement sur le campus ou encore travaillent chez eux grâce aux communications informatisées. Aucun de ces aspects ne peut favoriser le développement d'un fort sentiment d'appartenance.

Mais ce qui ressort le plus de cette étude chez **certains** étudiants, c'est le manque de disponibilité de leur directeur de recherche. Ce manque de contacts personnels ou de soutien entraîne chez les étudiants le sentiment d'être « de la main-d'œuvre à bon marché », d'où un manque d'estime d'eux-mêmes. Il serait important que les directeurs de programme soient non seulement sensibilisés à ce problème, mais trouvent les moyens pertinents pour remédier à cette perception ou cet état de fait. Peut-être aussi devrions-nous encourager les étudiants, tels que nous le mentionnions auparavant, à profiter davantage des moyens informatisés de communication dont ils bénéficient.

Le rôle du directeur de recherche est de toute évidence la poursuite de la recherche de l'excellence dans la formation de ses étudiants. Mais il n'y a pas que cela. À l'issue des tables rondes et de l'enquête effectuée par l'ÆLIÉS sur ce dossier, les membres de la Commission tiennent à sensibiliser les doyens, les directeurs de programme et les directeurs de recherche sur ce texte de la FEUQ qui résume fort bien les points de vue des étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles de notre Université :

*« Le directeur a un rôle primordial à jouer en ce qui concerne la motivation de l'étudiant car, comme le souligne la FEUQ (1995), le directeur « devient, de par ses contacts fréquents avec l'étudiant, un quasi-confident, qui s'intéresse au bien-être général de l'étudiant (appui moral et logistique, aide intense, écoute attentive, ouverture d'esprit, sortie des cadres de la recherche, assistance aux communications de l'étudiants, intérêt concret envers le travail de l'étudiant). Royer et Laurin (1993) développent cette idée et parlent d' « animation intellectuelle et scientifique », c'est-à-dire « celle qui suscite les échanges entre les professeurs de même qu'elle contribue au développement d'une identité professionnelle chez l'étudiant, à la motivation et à la valorisation des individus ».*

*« La condition étudiante aux cycles supérieurs au Québec » (FEUQ - 1999)*

**La Commission recommande donc :**

### **Recommandation 30**

***Que les directeurs de département et de programme s'assurent d'une meilleure disponibilité de la part des directeurs de recherche et que cette disponibilité soit prise en compte dans leur charge de travail.***



***Recommandation 31***

***Que les directeurs de recherche et les étudiants chercheurs rencontrent et accueillent régulièrement des étudiants de premier cycle pour faire naître en eux le désir de découvrir le monde de la recherche, le désir de s'inscrire aux cycles supérieurs, le sentiment d'être attendu.***

***Recommandation 32***

***Que les directeurs de recherche favorisent la participation de leurs étudiants à des rencontres scientifiques entre les différents programmes des études supérieures de l'Université.***

***Plus particulièrement la Commission recommande :***

- Que les facultés s'assurent que les activités de recherche soient présentées aux étudiants dans les cours du premier cycle.
- Que dans les journaux universitaires soient nommés tous les étudiants qui obtiennent des bourses d'études, des fonds de recherche ou des prix (sans oublier les étudiants effectuant des études post-doctorales).

Outre cela, nous avons constaté que de nombreuses soutenances de thèse se déroulaient hors du campus universitaire avec, dans certains cas, le drapeau du centre de recherche comme toile de fond, sans aucun symbole universitaire. La Commission recommande donc :

***Recommandation 33***

***Que les doyens s'assurent que les soutenances de thèse sont effectuées sur le Campus de l'Université Laval.***

***Plus particulièrement, la Commission recommande :***

- Que, pour les thèses, chaque faculté trouve une salle appropriée avec dépendances pour recevoir les invités et les familles.
- Que dans la salle de défense des thèses soient exposés des panneaux sur l'histoire et les réalisations de l'Université et de la faculté.

## LA FORMATION CONTINUE

La formation continue est un aspect de la formation qui est en pleine croissance et qui devra continuer à se développer. Ce style d'enseignement correspond tout à fait à un souhait de la population et est aussi un moyen privilégié de faire rayonner l'Université Laval au Québec.

À l'issue des résultats de notre étude, il se dégage de façon indéniable que les étudiants ayant suivi des « cours sur mesure » sur le campus sont très heureux, ont développé un fort sentiment d'appartenance envers l'Université Laval et sont sans aucun doute promoteurs d'un rayonnement favorable pour leur institution. Ces étudiants constituent certainement les meilleurs porte-paroles de la qualité de la formation à l'Université Laval. Cours sur mesure, flexibilité des programmes, n'est-ce pas un souhait des étudiants actuellement en dernière année de cégep ? Question de réflexion...

En revanche, dans le cadre de la formation continue à distance, l'enseignement est sujet à de nombreuses critiques et par là même donne une image assez négative de l'Université dans la province. Il apparaît important aux membres de la Commission que, si l'on désire améliorer notre image et la qualité de l'enseignement, il faudra nécessairement investir tant dans l'infrastructure que dans la formation des tuteurs. Il serait dommage que l'Université rate ce tournant de la formation post-universitaire.

*La Commission recommande :*

### ***Recommandation 34***

***Que l'Université mette tout en œuvre pour favoriser et améliorer le développement de la formation continue ainsi que de son infrastructure.***

***Plus particulièrement la Commission recommande :***

- Que l'Université donne à la formation continue tous les moyens nécessaires au recrutement et à la formation des tuteurs.
- Que la direction générale de la formation continue s'assure de la compétence pédagogique de ses tuteurs.
- Que la direction générale de la formation continue prenne conscience que la stabilité de son équipe de tuteurs est un gage de la qualité de la formation continue à distance.
- Que la direction générale de la formation continue mette en place un système d'évaluation de ses cours et qu'un rapport en soit fait annuellement au Conseil universitaire.

- Que la direction générale de la formation développe des sites WEB en collaboration avec les facultés pour l'enseignement à distance.
- Que la direction générale de la formation continue prenne tous les moyens pour que leurs étudiants se sentent partie intégrante de l'Université Laval et en fasse la promotion dans leurs régions respectives.
- Que la direction générale de la formation continue prenne tous les moyens pour valoriser ses étudiants.

## 2.3

### LA PARTICIPATION À LA VIE UNIVERSITAIRE

---

*« L'organisation de la vie universitaire ne se résume pas seulement aux activités de type social ou culturel. Les initiatives et projets liés au champ d'études contribuent également à rendre le milieu de vie stimulant et dynamique et à mettre en valeur le savoir, le savoir-faire et le savoir-être des étudiants. »* (Rapport de la Commission d'orientation).

Conformément à cette vision, la Commission des affaires étudiantes recommande le renforcement et la valorisation d'une série de moyens concrets permettant de favoriser la participation à la vie universitaire.

La Commission croit qu'il est toujours temps de faire preuve d'imagination et de générosité pour trouver des moyens de faire du passage des étudiants à l'Université Laval un séjour mémorable. **Ce ne sont ni les politiques et ni avis qui sont en contact avec les étudiants, ce sont les professeurs et le personnel.** Il y a déjà, au cœur même de l'Université, des dynamiques saines entre enseignants, personnel et étudiants. Chacune de ces parties sait qu'elle a un rôle à jouer dans l'amélioration de la qualité de la formation et de la participation à l'Université Laval.

La participation à la vie universitaire est sans doute l'un des moyens les plus forts pour développer son sentiment d'appartenance. Il existe plus de 250 associations, et pourtant, seule une minorité d'étudiants s'y intéresse. Quelles sont les raisons qui incitent une grande majorité d'étudiants à venir suivre leurs cours sur le campus sans jamais tenter de s'impliquer ni de se tenir au courant des nombreuses possibilités de participer à la vie étudiante ?

Pour quelles raisons les membres du personnel (au sens large du terme) sont-ils si peu nombreux à s'intéresser aux activités universitaires ?

La Commission pense, en s'appuyant sur cette enquête, que la diffusion des activités de la communauté universitaire n'atteint pas tous ses membres. Cela pourrait être attribué à un problème de communication dont nous reparlerons ultérieurement.

Il ressort donc de cette étude qu'il est impératif de trouver des moyens qui favoriseront la participation à la vie universitaire de tous les membres de la communauté : étudiants, corps professoral et enseignant, professionnels, employés. Plusieurs avis de la Commission des affaires étudiantes ont déjà été émis à ce sujet. Il serait important de se préoccuper d'en assurer le suivi.

En outre, la Commission propose que des encarts traitant de la participation à la vie universitaire soient publiés à chaque session dans les journaux facultaires et universitaires. On pourrait y trouver des articles généraux sur ce thème, un calendrier d'activités, un bilan de quelques réalisations, des portraits de membres qui s'impliquent, etc.

La Commission croit aussi qu'une meilleure diffusion des activités de la communauté universitaire par le biais des publications extérieures permettrait aussi de rejoindre les retraités, les diplômés et les étudiants des cégeps. Une telle démarche serait pertinente si l'on souhaite vivifier et valoriser le sentiment d'appartenance à l'Université.

*La Commission recommande :*

***Recommandation 35***

***Que dans chaque faculté soit créé ou revalorisé un comité des affaires étudiantes qui serait un lieu d'échanges et de préparation des activités qui donnerait l'occasion à différents intervenants de partager leurs idées sur des thèmes favorisant l'appartenance à la faculté.***

***Recommandation 36***

***Que l'Université et les services concernés valorisent davantage la création et le développement de bureaux étudiants spécialisés dans différents domaines tels l'aide juridique, la traduction, les voyages ainsi que les projets liés à la discipline ou au champ d'étude.***

***Recommandation 37***

***Que les facultés et les professeurs soient plus souples pour les étudiants qui participent à des activités sportives ou artistiques et trouvent les moyens pertinents pour que ces étudiants ne soient pas pénalisés dans leur formation académique. (En accord avec la politique de l'Université)***

***Recommandation 38***

***Que la participation à la vie universitaire et facultaire soit considérée parmi les critères des promotions d'agrégation et de titularisation.***

***Recommandation 39***

***Qu'à la suite du succès de l'organisation du congrès de l'ACFAS, l'Université invite à nouveau ses retraités à participer à l'organisation d'événements spéciaux.***

***Plus particulièrement la Commission recommande :***

- Que l'association des diplômés soit sensibilisée au fait que de nombreux diplômés sont intéressés à participer bénévolement à différentes activités universitaires et facultaires.
- Que l'Université rappelle régulièrement aux professeurs la politique qui concerne les étudiants qui participent à des activités artistiques, communautaires ou sportives.
- Que l'Université Laval n'oublie pas ses retraités.

## 2.4

### LA VALORISATION ET LA RECONNAISSANCE

---

**« À l'Université Laval, on peut se vanter d'être les plus modestes. »  
André Papillon, professeur à la faculté de musique**

*« La fierté envers l'Université se développe par la valorisation des personnes et de leurs réalisations. C'est en parlant davantage des réussites et des réalisations que se créent un souvenir positif et une motivation à poursuivre le travail accompli. Il faut donc créer et multiplier ces occasions de reconnaître la valeur de tous les membres de la communauté universitaire, leurs réussites, leur engagement et par le fait même, de développer leur fierté »* **Commission d'orientation, 1998.**

**« Que l'Université Laval examine et mette en place les meilleurs mécanismes pour valoriser les activités des membres dans tous les domaines où ils excellent. »**

*(Recommandation 28 de la Commission d'Orientation)*

Constat majeur de notre étude, le thème de la valorisation a soulevé les passions. Il n'est pas une table ronde dans les facultés et les services où ce thème n'a pas été longuement discuté. Le fait que nous soyons une grande université peut effectivement entraîner le sentiment d'un certain anonymat. Cependant les membres de la Commission sont convaincus que la valorisation reste l'une des pierres angulaires du développement du sentiment d'appartenance. Peu importe son titre ou sa fonction, chaque membre de la communauté universitaire espère voir son travail et sa participation reconnus. N'est-ce pas la base du respect et de la considération de la personne ? Qui prend le temps de remercier publiquement les employés de soutien ou les professionnels qui assurent la qualité de notre milieu de vie ? Et pourtant, la grande majorité du personnel effectue un travail d'une qualité digne d'estime et de mention.

Il faudrait que les administrateurs soient conscients que les restructurations entraînées par les coupures gouvernementales ont affecté de nombreux membres de leur communauté et qu'ils prennent tous les moyens pour recréer un climat de confiance, de motivation et de valorisation. L'espoir de la retraite ne doit pas être un but.

*La Commission recommande :*

***Recommandation 40***

***Que l'Université favorise pour le personnel et les professionnels la possibilité d'échanges avec une autre université ou une entreprise sur le modèle des périodes sabbatiques.***

***Recommandation 41***

***Que toutes les facultés et services aient un comité responsable de la mise en valeur de leurs membres.***

***Plus particulièrement la Commission recommande :***

- Que les associations étudiantes dont certaines honorent déjà les professeurs, soient invitées à manifester leur reconnaissance envers les autres membres du personnel de l'Université.
- Que les facultés, à l'occasion de remises de prix ou de bourses, reconnaissent publiquement la participation de ses membres à la vie facultaire ou universitaire.
- Que des lettres de remerciements personnalisées soient envoyées aux étudiants et membres du personnel qui s'impliquent dans la vie universitaire en plus de leur charge régulière de travail.
- Que dans chaque faculté et service soit créée une journée de reconnaissance des membres du personnel.
- Que l'Université Laval mette tout en œuvre pour faire connaître et reconnaître tous les membres de la communauté qui excellent dans la création artistique, sportive, etc.
- Que chaque faculté et chaque service fasse connaître ce qu'il fait pour valoriser son personnel.

Dans le cadre de la valorisation, certaines facultés et associations étudiantes honorent des professeurs et des chargés de cours; à l'échelle universitaire, le réseau de valorisation de l'enseignement décerne un prix annuel d'excellence en enseignement. Un seul prix ? N'y aurait-il qu'un seul professeur par an qui mérite officiellement l'estime de toute la communauté universitaire pour sa compétence en enseignement? Les organismes de recherche financent des centaines de professeurs en fonction de leur compétence dans le domaine de la recherche. Pourquoi l'Université Laval n'en ferait pas autant pour souligner les qualités pédagogiques de ses professeurs ? Les titres de professeur et d'enseignant ne sont-ils pas à valoriser davantage ? Ne serait-ce pas là une des clés de leur motivation ?



*La Commission recommande :*

***Recommandation 42***

***Que les autorités compétentes réfléchissent sur l'opportunité d'attribuer des points d'activités aux facultés pour l'implication des professeurs dans la vie universitaire.***

***Recommandation 43***

***Que l'association des diplômés de l'Université Laval, par le biais des journaux « Contact » ou « Au fil des événements », soit sensibilisée à la valorisation de ses diplômés qui n'ont pas déjà une reconnaissance publique.***

***Recommandation 44***

***Que le réseau de valorisation de l'enseignement reconnaisse annuellement la compétence pédagogique de plus d'un membre du corps professoral et enseignant avec les prix et honneurs pouvant s'y rattacher.***

***Recommandation 45***

***Qu'à l'image du réseau de valorisation de l'enseignement, l'Université Laval se dote d'un réseau de valorisation du personnel et des professionnels.***

***Plus particulièrement la Commission recommande :***

- Que dans chaque faculté et service soit installé un tableau d'honneur pour reconnaître la participation universitaire au même titre que l'excellence académique.
- Que chaque faculté et chaque service fasse connaître à l'ensemble de la communauté les moyens qu'ils ont utilisés pour reconnaître la participation de leurs membres.

**LA VALORISATION PEUT AUSSI PROVENIR DE NOMBREUX PETITS DÉTAILS**

**La carte d'identité universitaire :**

Qui peut être fier de sa fonction en présentant sa carte d'identité universitaire ? « Université Laval - personnel de l'Université ». Aucune reconnaissance de sa fonction ou même de sa faculté. Aucune information sur la localisation de l'Université. En outre, les étudiants doivent souvent montrer leur carte à l'extérieur du campus. Ils seraient fiers que leur faculté et leur niveau d'étude y soient mentionnés. La carte est un véritable passeport dont les universitaires devraient pouvoir être fiers.

***La Commission recommande :***

***Recommandation 46***

***Que l'Université améliore l'aspect des cartes d'identité et que ces cartes comprennent les éléments suivants : la localisation de l'Université, le titre ou la fonction, pour les étudiants le grade postulé ainsi que sa faculté.***

Les objets promotionnels de l'Université :

Un petit comptoir situé dans le magasin « Zone » au pavillon Pollack, est-ce suffisant ? Pourquoi ne pas installer dans chaque faculté un comptoir, géré par des étudiants qui se chargeraient de vendre tasses, crayons, stylos, plaques de voitures, autres objets à **créer par les étudiants**, etc., marqués du nom de notre Université ou de son sceau à un prix beaucoup plus accessible ?

Les étudiants attachent beaucoup de valeur aux vêtements portant des emblèmes de leur faculté ou département. Ces articles promotionnels ont sans aucun doute une valeur symbolique et gagneraient à être mieux exploités. Cela aussi fait partie du sentiment d'appartenance.

***La Commission recommande :***

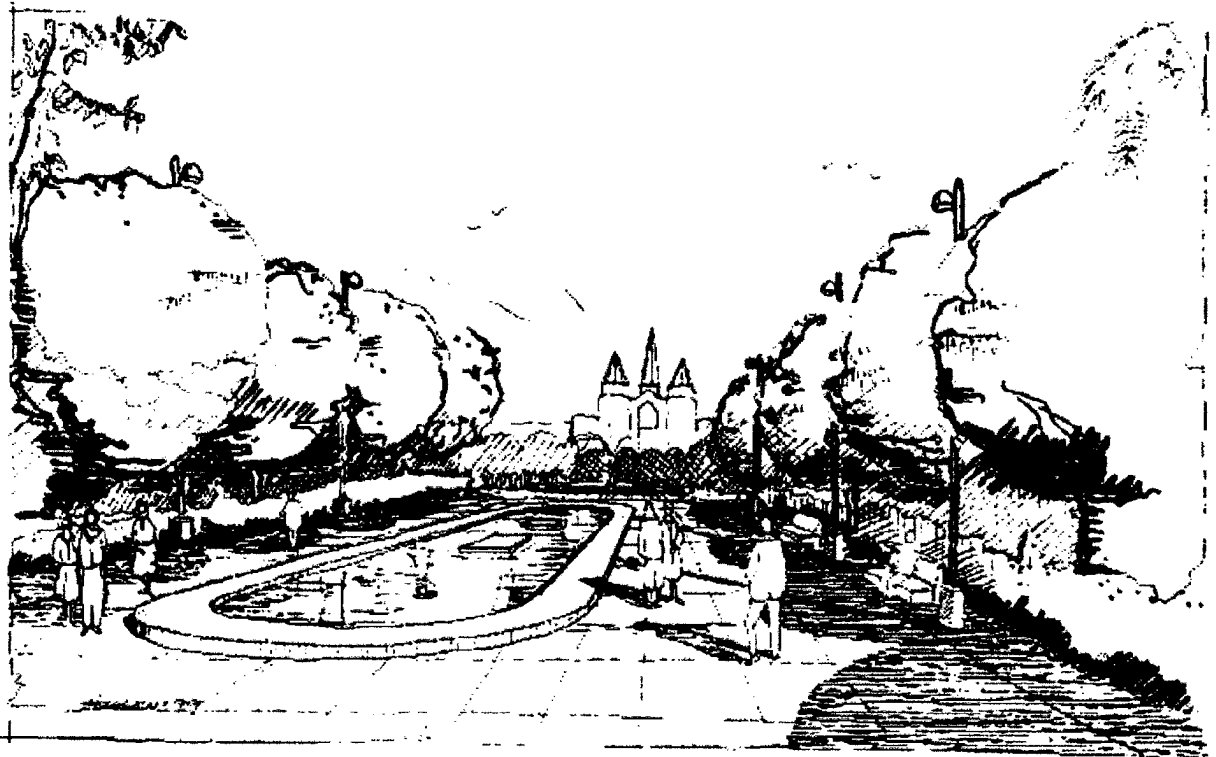
***Recommandation 47***

***Que l'Université révise sa politique de commercialisation des articles promotionnels pour qu'ils soient mieux distribués, moins chers et qu'ils soient le symbole de notre fierté d'être membre de la communauté universitaire.***

## 2.5

### LE MILIEU DE VIE

L'Université Laval est sans aucun doute le lieu où la concentration de jeunes est la plus importante dans l'est du Québec. Pourtant le campus est hors du circuit urbain et l'on se plaît à dire « Une ville dans la ville ». Est-ce normal qu'un campus où plus de 34 000 étudiants vivent ensemble prenne l'aspect d'un terrain sans vie le soir et surtout les fins de semaine.



Au cours des tables rondes, les membres de la communauté universitaire ont souvent exprimé le souhait de vivre sur un campus plus vivant, plus agréable, plus ouvert sur le monde et riche en activités sociales. N'avons-nous pas par exemple la possibilité de créer au centre du campus une patinoire extérieure naturelle l'hiver qui deviendrait une piste pour patins à roues alignées l'été dont l'accès serait gratuit pour tous les membres de la communauté universitaire ?

C'est en ce sens que la Commission souhaite que l'Université profite des compétences des membres de la Faculté d'aménagement, d'architecture, et des arts visuels pour concevoir un

aménagement du territoire plus dynamique et plus attirant. Le laboratoire de maîtrise en design urbain a déjà fait un travail remarquable en ce sens (voir en annexe - extrait du « **Projet de requalification et de développement de la cité universitaire** » - P. Larochelle, 1999).

Un milieu de vie, c'est aussi la culture de l'art. Riche d'un théâtre qui risque de terminer sa vie en « *Cinéma Paradisio* », pourquoi ne pas en profiter pour faire renaître un cinéma dynamique avec des films à thème où des débats seraient organisés, avec des pièces de théâtre, etc.

Un milieu de vie c'est aussi (et encore) l'accueil, c'est-à-dire l'hospitalité. De nombreuses personnes ont souhaité la présence sur le campus d'un hôtel universitaire pour accueillir les visiteurs de marque, les conférenciers, les chercheurs, les industriels, etc. En ces périodes de restriction, cette proposition pourrait sembler prétentieuse et pourtant elle a été plusieurs fois renouvelée lors de cette étude. Dans cette même lignée, la création de cercles facultaires à l'image des « *faculty club* » ne serait-elle pas l'invitation à l'accueil et aux échanges ? Il est cependant évident que ce n'est pas la meilleure période économique pour la réalisation de tels projets; les membres de la Commission en sont conscients. Cependant il est primordial que l'on réfléchisse à ces suggestions.

Bien sûr il y a « Le Cercle » au Pavillon Desjardins, mais est-il propice aux rencontres et aux discussions ?

Le milieu de vie concerne aussi les services. On va dans un service par nécessité et non par envie. Or, dans certains services telle la bibliothèque, cela devrait être aussi le contraire.

Que dire de tout cela, ce ne sont que quelques exemples. Quel lien peut-on faire entre eux pour arriver à une bonne qualité de notre milieu de vie? Qui en est le chef d'orchestre ?

Nous disons souvent que le campus est **une ville dans la ville**. Mais a-t-on déjà vu une ville sans un « conseil de ville » ? Ce n'est pas le rôle d'un recteur, des vice-recteurs ou de différents directeurs de service que de remplir ces fonctions. Le rôle d'un « *Conseil de ville* » pourrait, à l'image d'un conseil municipal, se charger de l'aménagement du territoire en collaboration avec les facultés et les services concernés, de son animation, de sa vie sociale, pour ne citer que ces exemples.

Finalement, le milieu de vie touche aussi les facultés. Beaucoup de questions devraient trouver des réponses rapidement : - Peut-on développer un sentiment d'appartenance dans des facultés situées dans les tours de l'Université ? - Les cafétérias sont-elles toutes accueillantes ? - Dans certaines facultés, les salles des associations étudiantes sont-elles adaptées à leurs fonctions et favorisent-elles l'implication ? - Les salles réservées au personnel sont-elles toutes chaleureuses ? Bien sûr il y en a qui le sont. Il ne faut pas tomber dans la critique facile. En revanche, il ne faut pas

négliger que dans certains cas une très nette amélioration de l'environnement de ces salles serait favorable au développement du sentiment d'appartenance.

***La Commission recommande;***

***Recommandation 48***

***Que l'Université crée parmi ses membres un « Conseil de ville universitaire » qui aurait, en collaboration avec le rectorat, les vice-rectorats et les services concernés la charge de coordonner et d'animer la vie universitaire et de veiller à la qualité de l'aménagement du territoire.***

***Recommandation 49***

***Que l'Université Laval étudie la possibilité de louer des terrains ou des locaux sur le campus pour certains types de commerces (auberge, petits restaurants, poste, services, etc) autour d'une rue piétonnière accueillante.***

***Plus particulièrement la Commission recommande :***

- Que l'Université Laval profite des compétences des professeurs et des étudiants de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels pour repenser l'aménagement du territoire universitaire.
- Que l'Université, en collaboration avec la Faculté de musique et du SASC, étudie la possibilité de redonner vie au théâtre de la cité universitaire : concerts, cinéma, théâtre, débats, etc.
- Que l'Université étudie la possibilité de relocaliser les facultés actuellement situées dans les tours, architecture peu propice au développement du sentiment d'appartenance.
- Que dans certaines facultés, on continue d'améliorer l'aménagement des cafétérias et des salles des associations afin de s'assurer d'un environnement plus humain et chaleureux.
- Que dans certaines facultés et certains services on continue d'améliorer l'aménagement des salles pour le personnel afin de s'assurer d'un environnement plus humain et chaleureux.
- Que les facultés et départements poursuivent leur réflexion afin que les étudiants aient un temps de repas leur permettant de participer à la vie universitaire. (Les étudiants des facultés éloignées du pavillon Desjardins n'ont pas le temps de venir aux chaires de l'ÆLIÉS, par exemple)

## **Il faut bien en parler dans ce dossier : le stationnement.**

Le milieu de vie nécessite de se préoccuper aussi du stationnement, sujet problématique dans toutes les universités québécoises. Les parcomètres et les horodateurs sont pensés en fonction d'un stationnement à court terme. Le système actuel impose donc aux visiteurs la préoccupation constante de la durée de leur séjour sur le campus - la plus courte possible par souci d'économie. Les automobilistes sont placés devant une alternative : soit payer pour du temps de stationnement non utilisé ou recevoir une contravention de 42 \$. Que de discussions et d'échanges ont avorté à cause de ce système !

Il se donne un nombre extrêmement élevé de contraventions sur le campus : 18 000 à 20 000 par an ! Plutôt que d'accuser tant de personnes d'imprévoyance, ne pourrait-on pas revenir à l'ancien système qui permettait aux visiteurs d'allonger leur séjour à volonté ?

*La Commission recommande :*

### ***Recommandation 50***

- ***Que l'Université implante un système de gestion du stationnement où les visiteurs payeraient à leur départ pour le temps passé sur le campus.***

*La Commission recommande, par exemple :*

- Que l'Université étudie la possibilité d'avoir, pour les membres des centres de recherche ou des facultés situées hors campus, des vignettes de stationnement valables sur le site de l'Université (et réciproquement).
- Que l'Université étudie la possibilité qu'un petit stationnement gratuit de 10 minutes soit installé devant chaque pavillon.

## 2.6

### **LA COMMUNICATION**

---

*« Rien n'est plus subjectif que l'information.*

*Celle que l'on a cru donner, celle que l'on a cru entendre, celle que l'on a cru bien diffuser  
celle que l'on a voulu aller chercher et celle que l'on a voulu écouter »*

Un service des communications sert surtout à diffuser de l'information. Mais la communication, dans le sens de dialogue, de partage de parole et d'écoute mutuelle, est de la responsabilité de chacun. Cependant, l'Université fait-elle tout ce qui est possible pour susciter ces échanges ou bien nos mentalités les freinent-ils ? Il n'est pas une table ronde dans les facultés et les services où ce thème n'a pas fait l'objet de longues discussions. Pierre angulaire de la vie d'une grande communauté telle la communauté universitaire, la communication est sans aucun doute l'un des points forts dans le maintien du sentiment d'appartenance.

Le terme de communication est sujet à de nombreuses interprétations. Quoi qu'il en soit, au cours de notre étude, trois aspects ont été évoqués par tous : 1) la communication entre les personnes, 2) la communication de l'information et 3) la communication avec le milieu extérieur à l'Université. Ces trois points seront donc traités dans cette partie de l'avis.

#### **LA COMMUNICATION ENTRE LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE**

La richesse d'un campus universitaire est sans aucun doute la variété de la formation donnée, la variété des genres humains et des concepts intellectuels. L'Université profite-t-elle de cette richesse intellectuelle ? Or que ressentent ou perçoivent les membres de notre communauté ?

L'animation des tables rondes où **toutes les catégories du personnel** d'une faculté ou d'un service étaient rassemblées pour échanger a sans aucun doute été un moment privilégié où chacun s'est senti consulté, considéré et écouté. N'est-ce pas l'occasion pour la direction de l'Université, pour chaque doyen ou directeur de service de prendre cet exemple pour animer des rencontres périodiques ?

Finalement, bien que conscient des charges de travail des membres de la direction de l'Université, l'ensemble du personnel de la communauté universitaire souhaite que la direction fasse, à l'occasion, des visites dans les facultés et les services pour échanger sur des sujets divers et surtout pour être écouté. Cela se fait déjà à la demande de certains doyens et directeurs de services. Les membres de la Commission le savent, mais ils sont les seuls.

Le défi d'une société telle l'Université ne pourrait-il pas être le rétablissement de la communication humaine ?

*La Commission recommande :*

***Recommandation 51***

***Que la direction de l'Université fasse un rapport annuel qui serait déposé au Conseil universitaire pour faire connaître les moyens qu'elle a utilisés pour susciter et encourager la communication entre les différentes composantes de l'Université.***

***Plus particulièrement la Commission recommande :***

- Que les doyens et les directeurs de service organisent annuellement des réunions avec des représentants de l'ensemble de leurs membres afin d'échanger sur des sujets propices à améliorer les relations humaines de leur faculté ou service.
- Qu'à leur demande, des membres de la direction de l'Université viennent régulièrement rencontrer les membres de chaque faculté et service.
- Que chaque vice-recteur s'assure d'instaurer une communication efficace dans son champ d'intervention et qu'il veille à ce que ces communications s'inscrivent dans un plan d'ensemble et touchent toute la communauté universitaire.
- Que chaque doyen ou directeur de service fasse un rapport annuel qui serait déposé au Conseil universitaire pour faire connaître les moyens qu'il a utilisés pour susciter et encourager la communication et l'échange dans sa faculté ou son service.

## **LA DIFFUSION DE L'INFORMATION**

Les moyens de communication sont relativement nombreux à l'Université Laval; cependant il semble qu'ils soient trop directionnels. La perception des membres de la communauté est que l'information va de la direction vers les facultés et services mais que l'inverse est plus rare. Autre constat : si une multitude d'informations est largement diffusée, la majorité des membres de la communauté ne la reçoit pas ou ne s'en inquiète pas. Pourquoi ?



La grande majorité des lecteurs de « *Au Fil des événements* » trouve ce journal indispensable mais souhaite qu'il soit, outre une gazette officielle de l'Université, un instrument de communication entre tous les membres de la communauté universitaire.

***La Commission recommande :***

***Recommandation 52***

***Que l'Université Laval, en concertation avec le service des communications, prenne tous les moyens pour développer son journal « Au fil des événements » et susciter l'envie de toute la communauté d'y participer.***

***Plus particulièrement la Commission recommande :***

- Que l'Université Laval fasse de son journal « Au fil des événements », non seulement un bulletin d'informations, mais aussi un journal de débats, de valorisation de tous les membres de la communauté universitaire et qu'une revue de presse des journaux d'autres universités y soit intégrée.
- Que l'Université Laval prenne les moyens pour que le journal de l'Université « *Au fil des événements* » se développe, soit accessible aux diplômés, aux membres de la formation continue, aux membres du gouvernement, ainsi qu'aux membres de la Commission de la Capitale Nationale, des retraités, etc.
- *Que L'Université, à travers ses différents médias d'information, consacre des espaces particuliers et distincts à la participation à la vie universitaire et qu'elle recense les activités ayant lieu sur le campus et hors campus afin qu'elles soient mieux diffusées.* (Recommandation dans l'avis sur la participation des étudiants à la vie universitaire, CAE).
- Que la direction des Ressources humaines travaille en relation avec le service des communications pour développer des outils simples mais efficaces pour la diffusion de l'information interne.
- Que le service des communications utilise le système Vidéo-Campus pour valoriser le personnel, annoncer les nominations, etc. Mais ce système est-il efficace ?
- Que le journal « *Au Fil des événements* » publie régulièrement une page ouverte aux associations étudiantes et aux facultés et services.
- Que le journal « *Au Fil des événements* » présente régulièrement des portraits d'étudiants, de professeurs, d'employés sur le modèle des « ZOOM sur les étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ».
- Que le service des communications s'enquière régulièrement auprès des facultés et services des informations à diffuser et que, réciproquement, les facultés et services fournissent leurs informations et communication au service des communications.

## LA COMMUNICATION AVEC LE MILIEU

« IL EST GRAND TEMPS QUE LA RÉGION RÉALISE QUE LORSQUE L'ON FAIT MAL À L'UNIVERSITÉ LAVAL, C'EST À TOUTE LA RÉGION QUE L'ON FAIT MAL... »

Jean-Paul L'Allier, maire de Québec  
Forum économique Québec Chaudière-Appalaches  
23 février 1999.

L'Université doit s'ouvrir sur le monde. Les efforts sont remarquables avec, par exemple, la création du bureau international. Il est indispensable de continuer à développer cette orientation. Cependant, malgré cette ouverture internationale, il ne faut pas oublier qu'il est aussi primordial de s'ouvrir dans notre propre milieu. La presse locale a un rôle majeur à jouer à ce niveau. Mais hélas, quelle est l'image que donne la presse locale de notre Université ? Les articles sont-ils représentatifs de la qualité des réalisations de notre institution ? Les articles sont-ils représentatifs de notre vie universitaire ? Les articles ou les éditoriaux sont-ils constructifs ? Facilité journalistique peut-être ou manque d'informations ? Le constat est là ; la presse locale prend plus de plaisir à détruire qu'à diffuser la qualité des réalisations de l'Université. Problèmes de communication ou de méconnaissance ? Peut-être. Sommes-nous fautifs ou est-ce plutôt un problème de relation avec certains médias locaux (car cela n'est pas le cas au niveau provincial) ?

Peut-on développer une fierté d'appartenir à l'Université Laval quand une partie de la presse nous donne une image négative ?

*La Commission recommande :*

### ***Recommandation 53***

***Que l'Université Laval établisse un partenariat avec le milieu journalistique universitaire, local, régional, provincial et international.***

*Plus particulièrement la Commission recommande :*

- Que dans chaque faculté et dans chaque service soit créé un comité de presse qui, régulièrement, transmettrait ses informations pertinentes au service des communications.
- Que le service des communications trouve les moyens concrets pour que la presse soit consciente des réalisations et des succès de tous les membres de la communauté universitaire.
- Que l'Université renforce ses moyens pour que les municipalités de la région soient sensibilisées aux réalisations de ses membres.

# 3

## *De la Collation des grades à la vie professionnelle*

---

### LA COLLATION DES GRADES

La collation des grades est l'un des moments qui marquera l'étudiant, sa famille et ses amis lorsqu'il quittera l'Université Laval. Cette collation est souvent aussi un déclencheur de la cohésion d'un groupe et, par conséquent, une étape importante dans le développement et le maintien du sentiment d'appartenance ainsi que l'établissement de liens indéfectibles avec l'association des diplômés.

Que souhaitent les étudiants ?

Au cours de cette étude nous avons constaté une très grande homogénéité dans l'orientation des points de vue (quelque soit le statut universitaire) sur tous les sujets abordés. En revanche, la grande diversité des conceptions d'organisation de la collation des grades permettant de favoriser la fierté de l'appartenance nous permet difficilement d'émettre des recommandations représentatives et objectives de l'ensemble des étudiants.

Cependant, la très grande majorité des étudiants souhaitent à la fois une cérémonie universitaire à caractère officiel et une autre cérémonie, plus intense, au sein de leur faculté.

*La Commission recommande :*

#### ***Recommandation 54***

***Que l'université poursuive ses efforts pour faire de la collation des grades le début d'une association durable entre les diplômés et l'Université.***

La collation des grades doit aussi donner l'occasion à l'Université de se faire connaître auprès des familles présentes.

***Plus particulièrement la Commission recommande :***

- Que pendant l'attente des familles (qui dure souvent une heure et demie) le service des communications présente un film sur l'Université. Des affiches relatant les réalisations des membres de la communauté devraient aussi être exposées.
- Que les facultés honorent chaque année un diplômé récent et que le récipiendaire de ce prix facultaire soit candidat à la Médaille Raymond Blais.
- Que les doyens de chaque faculté trouvent des moyens concrets pour que les professeurs soient présents lors de la collation des grades de leur faculté.
- Que pour les étudiants de maîtrise et de doctorat, le nom du directeur de recherche soit cité en même temps que celui de son étudiant et que ce directeur, présent à la cérémonie, accompagne son étudiant lors de la remise du diplôme par le recteur.
- Que chaque faculté honore publiquement un membre du personnel qui s'est distingué au cours de l'année pour son implication dans la vie facultaire et que cette personne ait une place sur la tribune officielle.
- Que chaque faculté honore publiquement un étudiant qui s'est distingué au cours de l'année pour son implication dans la vie facultaire ou universitaire.
- Que chaque faculté profite de cette cérémonie pour nommer le diplômé qui pourrait être le lien entre les membres de sa promotion et l'association des diplômés.
- Qu'aux cérémonies facultaires soit invitée des membres de l'ADUL, lien potentiel entre les nouveaux et anciens diplômés.

**LA PARTICIPATION DES DIPLÔMÉS À LA VIE UNIVERSITAIRE**

Le sens de la continuité est essentiel au développement du sentiment d'appartenance. Non seulement l'Université doit garder le contact avec les diplômés, mais elle doit aussi les inviter à continuer à participer à la vie universitaire.

Inviter un diplômé, lui offrir la possibilité de rencontrer des étudiants, c'est le valoriser, c'est reconnaître la qualité de sa formation, de son diplôme, de ses compétences et de son expérience. C'est aussi établir un lien essentiel entre l'Université et le monde du travail. Faut-il rappeler que les cégépiens et collégiens choisissent leur université en fonction de la possibilité d'effectuer des stages crédités ou rémunérés ?

De nombreux diplômés ne se sentent pas interpellés par les rencontres sociales et les tournois de golf. En revanche, ils sont prêts à s'impliquer dans leur ancienne faculté envers laquelle ils ont un sentiment d'appartenance. L'enquête a révélé que leur sentiment d'appartenance envers l'Université

Laval reste faible. C'est donc aux facultés de favoriser l'établissement de relations stables et continues avec leurs anciens étudiants.

*La Commission recommande donc :*

***Recommandation 55***

***Que l'Université Laval, en partenariat avec les facultés et l'association des diplômés, étudie la possibilité d'investir des fonds pour créer la « Chaire des diplômés ».***

*Plus particulièrement la Commission recommande :*

- Que chaque faculté puisse profiter de cette chaire pour inviter des diplômés afin de rencontrer les étudiants ou effectuer des conférences relativement à leur profession ou le marché du travail.
- Que le Journal *Contact* fasse la promotion de la création de la chaire des diplômés.
- Que les unités soient encouragées à inviter des anciens diplômés pour des causeries, conférences, témoignages, etc., dans le cadre d'un cours.
- Que les facultés donnent la possibilité aux diplômés qui le désirent d'être jumelés avec un étudiant de leur champ d'étude.
- Que la direction de l'Université, en collaboration avec l'association des diplômés, prenne les moyens pour maintenir et développer la gestion du fichier et du suivi de tous ses diplômés.

*La Commission recommande :*

***Recommandation 56***

***Que l'association des diplômés fasse annuellement la tournée de chaque faculté pour rencontrer les finissants de l'année et choisir les étudiants qui pourront servir de lien entre leur promotion et l'association des diplômés.***

***Recommandation 57***

***Que la direction de l'Université envisage sérieusement la possibilité de nommer des diplômés comme membres (non-votants) aux Commissions et au Conseil universitaire.***

Finalement, n'oublions pas nos retraités : de plus en plus jeunes, leur apport à l'Université Laval peut être considérable. Dans le cadre de ce dossier, les membres de la Commission des affaires étudiantes les contacteront par le biais de leur association.

*Chapitre IV*

---

**Conclusion**

**Q**ue cette conclusion soit une introduction à la réflexion de tous les membres de la communauté sur les grandes orientations de cet avis de la Commission des affaires étudiantes.

***Recommandation 58***

***Que l'Université Laval publie et diffuse tous les ans une revue sur les initiatives et les réalisations de chaque faculté, chaque administration, chaque service et chaque association.***

*Chapitre IV*

---

## **Récapitulatif des recommandations**



Recommandation 1

**Que le vice-rectorat au développement trouve les moyens pour établir des contacts directs avec les étudiants des cégeps et collèges.**

Recommandation 2

**Qu'afin de susciter des demandes d'information et de candidatures, l'Université offre dans chaque cégep des bourses d'accueil pour des programmes non contingentés.**

Recommandation 3

**Que l'Université, de concert avec les associations étudiantes (CADEUL), organise chaque année une fin de semaine où seraient invités les présidents des associations de chaque cégep afin favoriser des liens directs avec les étudiants.**

Recommandation 4

**Que l'information destinée aux collégiens et cégépiens soit orientée en fonction des programmes et facultés.**

Recommandation 5

**Que l'association des diplômés de l'Université Laval valorise les efforts de ses membres dans le recrutement des étudiants pour leur « *Alma mater* ».**

Recommandation 6

**Que le vice-rectorat au développement mette tout en œuvre pour valoriser l'Université Laval auprès des conseillers pédagogiques et d'orientation des cégeps et collèges.**

Recommandation 7

**Que les associations étudiantes intègrent, dans la mesure du possible, les activités de l'Université dans leurs activités d'accueil et d'intégration (Événement de la Rentrée, Rendez-vous Laval, ouverture officielle de l'année universitaire par le Recteur, etc.).**

Recommandation 8

**Que les associations étudiantes élaborent ou participent à l'élaboration de programmes de parrainage ou de réseaux d'entraide pour l'accueil des nouveaux étudiants lors de leur première année d'études, en concertation avec leur faculté et les départements.**

Recommandation 9

**Que les associations étudiantes informent les doyens et les directeurs de programmes et de départements des activités d'accueil et d'intégration qui sont prévues à la rentrée.**

Recommandation 10

**Que les associations étudiantes aient des panneaux d'affichage permanents où tous les renseignements sur les activités de l'association seraient présentés dans les cafétérias ou halls des facultés.**

Recommandation 11

**Que chaque directeur de programme fasse connaître aux nouveaux étudiants du premier cycle le nom d'un conseiller pédagogique et que les responsables des CAS fassent de même pour les étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles qui n'ont pas encore de directeur de recherche.**

Recommandation 12

**Que les facultés et départements, en collaboration avec les associations étudiantes, s'assurent d'un accueil aux sessions d'automne et d'hiver pour tous les nouveaux étudiants des trois cycles (allocution du doyen, remise de prix et bourses, présentation des professeurs, du personnel et des associations d'étudiants, présentation des personnes ressources et des ressources disponibles, présentation de la vie associative et universitaire, etc.).**

Recommandation 13

**Que dans chaque faculté soient installés des panneaux sur l'histoire de l'Université Laval et de la faculté, ses réalisations, sa vie associative, les membres de la faculté, les grands diplômés, les entreprises et organisations partenaires.**

Recommandation 14

**Que les facultés, programmes ou départements participent à l'élaboration de programmes de parrainage ou de réseaux d'entraide pour l'accueil des nouveaux étudiants lors de leur première année d'études, en concertation avec les associations d'étudiants, et qu'ils sollicitent la participation des professeurs et des personnes ressources (professionnels et employés de soutien).**

Recommandation 15

**Que les doyens rédigent un rapport sur les activités d'accueil et d'intégration au cours du trimestre d'automne qu'ils présenteront au Conseil de la faculté ainsi qu'au Conseil universitaire.**

Recommandation 16

**Que les doyens, vice-doyens à la recherche et directeurs de programme organisent une journée de la création et de la recherche et y invitent tous les étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles y compris ceux « hors campus ».**

Recommandation 17

**Que l'Université, en collaboration avec les associations étudiantes, le service des résidences et les responsables des parrainages, identifie les étudiants provenant des autres régions du Québec et leur offre le maximum de support.**

Recommandation 18

**Que le Bureau du registraire, les services d'Aide financière, des activités socioculturelles et sportives envisagent sérieusement la possibilité de tenir un comptoir d'accueil et de renseignements express durant les deux ou trois premières semaines d'accueil au pavillon Alphonse-Desjardins.**

Recommandation 19

**Que l'Université améliore la signalisation et l'environnement architectural des bureaux d'accueil du registraire et de la faculté des études supérieures, ou même envisage de les relocaliser.**

Recommandation 20

**Que l'Université organise des stages de formation pour toutes les personnes qui participent à l'accueil.**

Recommandation 21

**Que Rendez-vous Laval se déroule en deux étapes: durant la première semaine pour tous les services de base et durant la seconde ou troisième semaine pour mettre en valeur toutes les facettes de la vie universitaire.**

Recommandation 22

**Que les services aux étudiants effectuent une tournée des facultés et des pavillons au cours des trimestres d'automne et d'hiver afin de faire connaître les ressources et les services qu'ils offrent.**

Recommandation 23

**Que le guide ORFÉ soit accessible en permanence dès la page d'accueil d'Alérion et qu'une section destinée aux nouveaux étudiants y soit clairement identifiée.**

Recommandation 24

**Que chaque faculté et service adopte une procédure d'accueil de chaque nouveau membre du personnel.**

Recommandation 25

**Que les enseignants soient sensibilisés au fait que leur disponibilité hors des cours est un facteur primordial de la formation des étudiants et du développement de leur sentiment d'appartenance. Que cette disponibilité soit reconnue et valorisée.**

Recommandation 26

**Que chaque faculté réalise l'importance de personnaliser la formation des étudiants, nouvelle réalité de notre société.**

Recommandation 27

**Que les facultés étudient la possibilité que soit offert en sections plus restreintes au moins un cours obligatoire de première session.**

Recommandation 28

**Que la direction du réseau de valorisation de l'enseignement redéfinisse son rôle d'aide en fonction des besoins exprimés par le corps professoral et les enseignants: préparation des notes de cours, suivi des évaluations de l'enseignement, préparation de page WEB, etc ...**

Recommandation 29

**Que l'Université se donne le défi de faire de notre bibliothèque, une bibliothèque de renommée internationale.**

Recommandation 30

**Que les directeurs de département s'assurent d'une meilleure disponibilité de la part des directeurs de recherche et que cette disponibilité soit prise en compte dans leur charge de travail.**

Recommandation 31

**Que les directeurs de recherche et les étudiants chercheurs rencontrent et accueillent régulièrement des étudiants de premier cycle pour faire naître en eux le désir de découvrir le monde la recherche, le désir de s'inscrire aux cycles supérieurs, le sentiment d'être attendu.**

Recommandation 32

**Que les directeurs de recherche favorisent la participation de leurs étudiants à des rencontres scientifiques entre les différents programmes des études supérieures de l'Université.**

Recommandation 33

**Que les doyens s'assurent que les soutenances de thèse soient effectuées sur le Campus de l'Université Laval.**

Recommandation 34

**Que l'Université mette tout en œuvre pour favoriser et améliorer le développement de la formation continue ainsi que de son infrastructure.**

Recommandation 35

**Que dans chaque faculté soit créé ou revalorisé un comité des affaires étudiantes qui pourrait être un lieu d'échange et de préparation des activités qui donneraient l'occasion à différents intervenants d'échanger sur des thèmes favorisant l'appartenance à la faculté.**

Recommandation 36

**Que l'Université et les services concernés valorisent davantage la création et le développement de bureaux étudiants spécialisés dans différents domaines tels l'aide juridique, la traduction, les voyages ainsi que les projets à la discipline ou au champ d'étude.**

Recommandation 37

**Que les facultés et les professeurs soient plus souples pour les étudiants qui participent à des activités sportives, artistiques ou sociales et trouvent les moyens pertinents pour que ces étudiants ne soient pas pénalisés dans leur formation académique.**

Recommandation 38

**Que la participation à la vie universitaire et facultaire soit un critère d'agrégation et de titularisation.**

Recommandation 39

**Qu'à la suite du succès du congrès de l'ACFAS, l'Université invite ses retraités à participer à l'organisation d'événements spéciaux.**

Recommandation 40

**Que l'Université favorise pour le personnel et les professionnels la possibilité d'échanges avec une autre université ou une entreprise sur le modèle des périodes sabbatiques.**

Recommandation 41

**Que toutes les facultés et services aient un comité de mise en valeur de leurs membres.**

Recommandation 42

**Que les autorités compétentes réfléchissent sur l'opportunité d'attribuer des points d'activités aux facultés pour l'implication des professeurs dans la vie universitaire.**

Recommandation 43

**Que l'association des diplômés de l'Université Laval, par le biais des journaux Contact ou Au fil des événements, soit sensibilisée à la valorisation de ses diplômés qui n'ont pas déjà une reconnaissance publique.**

Recommandation 44

**Que le réseau de valorisation de l'enseignement reconnaisse annuellement la compétence pédagogique de plus d'un professeur avec les prix et honneurs pouvant s'y rattacher.**

Recommandation 45

**Qu'à l'image du réseau de valorisation de l'enseignement, l'Université Laval se dote d'un réseau de valorisation du personnel et des professionnels.**

Recommandation 46

**Que l'Université améliore l'aspect des cartes d'identité et que ces cartes intègrent les éléments suivants: localisation de l'Université, le titre ou la fonction, pour les étudiants le grade postulé ainsi que sa faculté.**

Recommandation 47

**Que l'Université révise sa politique de commercialisation des articles promotionnels pour qu'ils soient mieux distribués, moins chers et qu'ils soient le symbole de notre fierté d'être membre de la communauté universitaire.**

Recommandation 48

**Que l'Université crée parmi ses membres un « Conseil de ville universitaire » qui aurait, en collaboration avec le rectorat, les vice-rectorats et les services concernés la charge de cordonner et d'animer la vie universitaire et de veiller à la qualité de l'aménagement du territoire.**

Recommandation 49

**Que l'Université Laval étudie la possibilité de louer des terrains sur le campus pour certains types de commerces (auberges, petits restaurants, poste, services, ...) autour d'une rue piétonnière accueillante.**

Recommandation 50

**Que l'Université implante un système de gestion du stationnement où les visiteurs payeraient à leur départ pour le temps passé sur le campus.**

Recommandation 51

**Que la direction de l'Université fasse un rapport annuel qui serait déposé au Conseil universitaire pour faire connaître les moyens qu'elle a utilisés pour susciter et encourager la communication entre les différentes composantes de l'Université.**

Recommandation 52

**Que l'Université Laval, en concertation avec le service des communications, prenne tous les moyens pour développer son journal « Au fil des événements » et qu'elle trouve les moyens pour susciter l'envie de toute la communauté à y participer.**

Recommandation 53

**Que l'Université Laval établisse un partenariat avec le milieu journalistique universitaire, local, régional, provincial et international.**

Recommandation 54

**Que l'université poursuive ses efforts pour faire de la collation des grades le début d'une association durable entre les diplômés et l'université.**

Recommandation 55

**Que l'Université Laval, en partenariat avec les facultés et l'association des diplômés, étudie la possibilité d'investir des fonds pour créer la « Chaire des diplômés ».**

Recommandation 56

**Que l'association des diplômés fasse annuellement la tournée de chaque faculté pour rencontrer les finissants de l'année et choisir les étudiants qui pourront être le lien entre leur promotion et l'association des diplômés**

Recommandation 57

**Que la direction de l'Université envisage sérieusement la possibilité de nommer des diplômés comme membres (non-votants) aux Commissions et au Conseil universitaire.**

Recommandation 58

**Que l'Université Laval publie et diffuse tous les ans une revue sur les initiatives et les réalisations de chaque faculté, chaque administration, chaque service et chaque association.**



# **POLITIQUE D'ACCUEIL, D'ENCADREMENT ET D'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS**

**Politique adoptée par le Conseil universitaire  
à sa séance ordinaire du 27 novembre 2001 (CU-2001-100)**



## **POLITIQUE D'ACCUEIL, D'ENCADREMENT ET D'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS**

**Texte approuvé par le Conseil universitaire  
à sa séance ordinaire du 27 novembre 2001 (CU-2001-100)**

La Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants découle d'une volonté de l'Université Laval d'exprimer l'importance première qu'elle accorde à la réussite et à l'accomplissement des étudiants qui s'inscrivent aux activités de formation qu'elle offre. Par les actions qu'elle a déjà posées, l'Université a bien marqué l'importance qu'elle accorde à chacun de ces aspects. Cependant, aucun texte institutionnel ne rassemble les principes et les orientations en ces matières. La présente politique vise donc à renforcer la reconnaissance des actions déjà entreprises partout à l'Université, en tenant compte des divers rapports et avis ayant traité d'accueil, d'encadrement et d'intégration. Elle s'applique à tous les étudiants admis à l'Université Laval, quels que soient leur origine et leur statut, qu'ils soient inscrits à temps complet ou à temps partiel, qu'ils étudient sur le campus ou hors campus. Elle concerne toutes les personnes qui travaillent à l'Université ou qui sont associées à sa mission de formation.

### **OBJECTIFS DE LA POLITIQUE**

- favoriser la réussite du projet de formation intellectuelle et professionnelle, ainsi que le développement personnel et social des étudiants, en offrant les conditions qui y sont propices;
- rappeler les responsabilités de chacun dans l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants;
- encourager et entretenir la concertation entre tous les membres de la communauté universitaire et susciter une réflexion sur les exigences propres à l'accueil, à l'encadrement et à l'intégration des étudiants.

### **DÉFINITIONS**

**L'accueil** renvoie à une attitude qui se manifeste par un ensemble d'actions que pose la communauté universitaire à l'égard des étudiants dès qu'ils se montrent intéressés à s'inscrire à l'Université, lors de leur arrivée et chaque fois que de nouveaux contacts sont établis avec eux.

**L'encadrement** se rapporte au soutien pédagogique, administratif et, le cas échéant, personnel offert aux étudiants dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de formation de même que dans leur insertion socioprofessionnelle.

**L'intégration** réfère au processus par lequel les étudiants deviennent membres à part entière de la communauté universitaire. Ce processus s'amorce à l'accueil et se poursuit grâce aux relations entretenues avec eux, à l'encadrement prodigué et à diverses activités favorisant leur engagement dans la communauté universitaire.

### **PRINCIPES**

**ÉTANT ENTENDU:**

- que la mission première de l'Université est de contribuer au développement de la société par la formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement;
- que les étudiants s'engagent dans un projet personnel de formation dont ils sont les principaux responsables,

## L'UNIVERSITÉ LAVAL RECONNAÎT QUE:

- l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants sont des facteurs importants de réussite dans les études, qui contribuent également à la formation personnelle, à l'engagement dans le développement de la vie universitaire et à l'insertion socioprofessionnelle;
- les différentes actions d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants doivent tenir compte de la diversité des caractéristiques sociales, économiques et culturelles;
- la relation des étudiants avec l'ensemble du personnel de l'Université et avec les personnes qui lui sont associées dans sa mission de formation constitue le fondement des activités d'accueil, d'encadrement et d'intégration;
- la relation du corps professoral et enseignant avec les étudiants revêt une importance particulière : la qualité de cette relation se fonde sur l'établissement de contacts dynamiques d'encadrement des étudiants à l'intérieur ou à l'extérieur des activités de formation;
- les étudiants ont le droit de bénéficier de divers services universitaires dont l'institution doit assurer l'accessibilité;
- une telle politique repose sur une responsabilité partagée par tous et implique une interaction et une coordination entre les différents acteurs: étudiants, corps professoral et enseignant, personnels, directions de programme et de faculté, Direction générale du premier cycle, Faculté des études supérieures, Direction générale de la formation continue, Bureau du registraire, Service des affaires étudiantes et autres services, de même que les associations étudiantes.

## DISPOSITIONS RELATIVES À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Responsabilité de l'application générale de la politique: le vice-recteur aux études est le premier responsable de l'application de la politique. Pour l'appuyer dans cette tâche, il peut compter sur les facultés, par l'intermédiaire des actions de chacun des doyens et des directeurs de programme qui, tel que le prévoit le Règlement des études, assument, d'une part, la responsabilité du recrutement, de l'accueil et de l'encadrement des étudiants des programmes (articles 4a, 26a) et, d'autre part, la gestion des programmes et la supervision de l'encadrement des étudiants (articles 37, 40, 47 et 48). Le vice-recteur aux études assure aussi la participation et la coordination des instances qui, en ces matières, relèvent de lui (la Faculté des études supérieures, la Direction générale du premier cycle, la Direction générale de la formation continue, le Bureau du Registraire, le Service des affaires étudiantes) et il fait en sorte que les autres services concernés soient activement engagés. De plus, il voit à ce que les associations étudiantes jouent un rôle primordial dans la vie universitaire en matière d'accueil et d'intégration des étudiants, en concertation avec les facultés et les services.

Responsabilités particulières dans l'application des dispositions: pour faciliter la mise en œuvre des dispositions de la politique, certaines unités particulièrement touchées par l'une ou l'autre d'entre elles ont été identifiées.

### Une information adéquate et accessible

- faire en sorte que l'information soit toujours claire et facilement accessible, tant sur les programmes (objectifs, organisation des programmes, activités de formation, règles de fonctionnement) qu'en ce qui a trait aux ressources disponibles et aux services offerts à l'Université;  
*Instances principales: Bureau du secrétaire général, Directions de programme, Bureau du registraire, Bureau d'information et de promotion (BIP)*
- assurer que le Règlement des études soit largement diffusé et utilisé comme source d'information par les étudiants; *Instances principales: Bureau du registraire, Directions de programme*
- améliorer les façons de donner l'information, d'agir et de gérer en adoptant, toutes les fois que c'est approprié, l'approche du guichet unique;  
*Instance principale: Bureau du registraire*
- accroître la visibilité de tous les programmes d'études, des regroupements de recherche, des services et des associations de l'Université;  
*Instances principales: Bureau d'information et de promotion, Directions de programme, Service des affaires étudiantes*
- faire connaître et diffuser des informations sur la tenue de toutes les activités, y compris celles qui sont de nature parascolaire;

*Instances principales: Service des communications, Directions de faculté, Service des affaires étudiantes, Associations étudiantes*

- offrir des activités d'accueil et d'information à tous les nouveaux étudiants, quelle que soit leur session d'arrivée.

*Instances principales: Bureau du registraire, Directions de faculté, Directions de programme, Service des affaires étudiantes*

### Un soutien pédagogique attentif

- prévoir un encadrement soutenu pour les étudiants inscrits à la première session de leur programme, ce qui peut être fait non seulement en réduisant la taille des groupes, mais aussi en s'assurant notamment que tous les étudiants ont l'occasion de se retrouver dans des groupes relativement stables; *Instances principales: Directions de programme, Directions de département*
- accorder une attention particulière aux étudiants qui étaient inscrits précédemment à un autre programme et soutenir les étudiants qui souhaitent changer de programme; *Instances principales: Directions de programme, Bureau du registraire*
- utiliser des méthodes d'évaluation des apprentissages qui renseignent l'étudiant sur ses progrès académiques; *Instance principale: Corps professoral et enseignant*
- être à l'écoute des réalités étudiantes et organiser la vie universitaire en tenant compte de ces réalités. Par exemple, rendre les horaires de cours plus flexibles et assouplir les formules pédagogiques; faciliter les rencontres et les échanges; *Instances principales: Directions de programme, Directions de faculté*
- assurer la disponibilité du corps professoral et enseignant, du personnel de gestion des études, des services universitaires et des partenaires de l'Université *Instances principales: Directions de département, Directions de faculté*

### L'accès aux ressources de l'Université

- consolider les services spécialisés qui contribuent à l'accueil, à l'encadrement et à l'intégration des étudiants en matière:
  - d'orientation pour aider à se fixer des objectifs de formation et de carrière et à les ajuster en cours de formation;
  - d'aide à l'apprentissage pour permettre d'acquérir les aptitudes et les habiletés de base requises pour rencontrer avec succès les exigences d'études universitaires;
  - de soutien psychologique pour assurer l'équilibre psychologique lors de passages difficiles;
  - d'aide financière pour offrir conseils et assistance relativement au financement des études;
  - d'insertion professionnelle pour préparer judicieusement au marché du travail et en faciliter l'accès;

*Instances principales: Service des affaires étudiantes, Service de placement*

- assurer que les autres services contribuent à l'accueil et à l'intégration des étudiants.

*Instances principales: Service des résidences, Service des activités sportives*

### Un milieu de vie dynamique

- veiller à ce que le directeur de programme, le comité de programme et le corps professoral et enseignant contribuent au développement du sentiment d'appartenance des étudiants à leur programme d'études; *Instance principale: Directions de faculté*
- encourager les activités qui favorisent les regroupements et le partage d'expériences, non seulement avec les étudiants venant d'autres pays, mais aussi avec ceux des autres régions du Québec et du Canada (activités de formation, contact avec différents milieux, échanges avec la collectivité universitaire); *Instances principales: Associations étudiantes, Service des affaires étudiantes, Directions de faculté*
- valoriser la participation des étudiants aux divers comités institutionnels, notamment aux comités de programme; *Instances principales: Directions de programme, Directions de faculté*
- inciter tous les étudiants à participer à la planification et à l'organisation des services qu'ils réclament; *Instances principales: Associations étudiantes, Directions de faculté, Services des affaires*

*étudiantes*

- favoriser les interactions entre les associations d'étudiants;  
*Instances principales: Service des affaires étudiantes, CADEUL, AELIÉS*
- favoriser l'emploi des étudiants à l'Université; les soutenir dans leurs initiatives à cet égard; *Instances principales: Service de placement, Corps professoral et enseignant*
- associer les étudiants à l'organisation de diverses mesures ayant trait à leur accueil, leur encadrement et leur intégration. *Instances principales: Directions de programme, Directions de faculté, Service des affaires étudiantes*

**RESPONSABILITÉ DU SUIVI**

Le vice-recteur aux études est responsable du suivi de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants. Il est appuyé par un comité composé de la Registraire, de la directrice du Service des affaires étudiantes, du directeur de la Direction générale des programmes de premier cycle, du doyen de la Faculté des études supérieures, d'un représentant du Vice-rectorat au développement et aux relations internationales, de deux professeurs et de deux étudiants. Ce comité voit à l'implantation de la politique et, périodiquement, à sa mise à jour.

À jour en octobre 2003

**[Vous cherchez ?](#) | [Questions et Commentaires](#) | [Retour à la page d'accueil](#)**